Association « ACOR » du Centre de l'Orval

*****

Rapports d'activités 2017 :

- **du Foyer d'Accueil Médicalisé de Lixy (89)**

- **du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Sens (89)**

- **du Centre d'Accueil de Jour à Sens**

- **du Groupe d'Entraide Mutuelle à Sens**

- **des places au sein d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés**

AVRIL 2018

2, place de la Mairie - 89140 LIXY

Plan

Rapport d'activité du Foyer d'Accueil Médicalisé

Le mot du Président p. 3
Préambule p. 5

A) La vie institutionnelle p. 6
Nos agréments actuels p. 6
Organigramme des services p. 7
Rapport d'activité du Foyer d'Accueil Médicalisé p. 8
La population accueillie p. 9
Les séquelles de la personne cérébro-lésée p. 10
Mouvements et caractéristiques des résidents accueillis p. 12
L'activité des deux places d'accueil temporaire p. 16
La procédure d'admission p. 17
L'activité du F.A.M. p. 18
L'organisation institutionnelle p. 19
Une double mission pour les équipes p. 20
Les mises en situation en appartement p. 22
Les transferts p. 24
Les journées »Portes Ouvertes » p. 25

B) La participation des usagers et de leurs représentants p. 30
Le conseil d'administration p. 30
Le conseil de la vie sociale p. 30
La réunion mensuelle des résidents p. 30
La commission de restauration p. 30
La réunion du PAI et la restitution familles/mandataires p. 31

C) Les ressources humaines p. 31
La formation continue et indicateurs sociaux p. 31
Activité et absences du personnel du FAM p. 32
L'accueil de stagiaires p. 33
L'équipe de jour p. 34

D) Le Mag en T p. 38

E) Le Comité d'Ethique p. 38

F) Nos partenaires et le travail en réseau p. 39

G) Cpias p. 42

Rapport d'activité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale p. 43
Préambule p. 44
A) Les ressources humaines p. 44
B) Mouvements des Usagers p. 45
Le profil des usagers et l'activité p. 45
Synthèse de l'équipe p. 46

Rapport d'activité du Centre d'Accueil de Jour p. 52
A) Le projet du Centre d'Accueil de Jour p. 53
B) Les mouvements des usagers p. 53
C) Les ressources humaines p. 54
D) Les temps forts de l'année 2017 p. 54

Rapport d'activité du Groupe d'Entraide Mutuelle p. 58
Préambule p. 59
A) Public accueilli p. 59
B) Nos missions p. 60
C) Les temps fort de l'année 2017 p. 60
D) Les ressources Humaines p. 61

Rapport d'activité des places au sein d'un Service d'Accompagnement Social et Médico-Social pour Adultes Handicapés p. 63
Préambule p. 64
Conclusion p. 65
Organigramme des services p. 67

Constitution du conseil d'administration p. 68

Le mot du Président

L'année 2018 est déjà bien avancée, mais nous allons maintenant nous replonger dans les faits marquants et les activités de 2017. Les joies et les peines vécues ont progressivement acquis le statut de souvenirs.
La joie, c'est celle de nos résidents ou usagers qui, après une reconstruction parfois difficile, longue, voire douloureuse ont pu réaliser leur projet. Ce sont aussi les petits bonheurs du quotidien, les petites victoires qui s'ajoutent les unes aux autres et qui ne sont jamais insignifiantes, les petits plaisirs qui permettent à chacun de se sentir vivre malgré tout. Mais la vie n'est pas idyllique, ce serait se faire illusion que le laisser croire. Même avec l'accompagnement bienveillant et de grande qualité que prodiguent les services d'ACOR, même avec les perspectives d'un avenir plus favorable, le combat contre le handicap reste lourd pour chacun, résident, usager, famille ou professionnels. Et la peine nous a tous assaillis lorsque la vie de l'un ou de l'autre, affaiblie par le handicap, a pris fin.
Ceci nous rappelle que l'homme n'est pas le maitre de la vie. Il nous faut rester humbles, autant dans les progrès que dans les régressions. Mais, chacun à notre niveau, nous devons assurer fermement notre devoir de tout mettre en œuvre pour que la vie de l'autre, surtout quand il est souffrant, soit rendue possible avec dignité.
Mais comment respecter la dignité ? Pour éclairer mon propos, je vous cite le propos de mon propre frère, très lourdement handicapé depuis plus de 30 ans, quelques semaines avant son décès : ***« C'est différent de dire je suis libre et d'être vraiment libre. Je suis prisonnier de mon corps, prisonnier de me savoir incapable de vivre en autonomie, prisonnier de certaines pensées, mais ma liberté c'est de vivre avec particulièrement des désirs au fond de moi. Mes désirs me rendent libre. Pour moi, c'est vivre intérieurement mes désirs qui fait que je suis vivant. Pour être libre, il faut être vivant.*** *….]* ***La liberté est reçue ou refusée.»***
A nous donc, de soigner nos relations avec nos blessés et leur famille pour que soit toujours ouverte la perspective de recevoir cette liberté.

Il m'est difficile de ne pas évoquer le contexte politique et administratif dans lequel nous évoluons actuellement. Des bouleversements sont en cours et, comme pour tout changement, ils sont à la fois pleins de promesses et chargés de menaces. Le but annoncé est louable, avec le programme « Une réponse accompagnée pour tous » et le « zéro sans solution ». En revanche, certaines orientations exigent de notre part une très grande vigilance pour pouvoir poursuivre notre mission avec de justes réponses. Tout au long de l'histoire d'ACOR, rien n'a jamais été facile. Animés d'une force d'esprit héritée de ceux qui nous ont précédés, nous gardons détermination et confiance. 2018 sera une autre année, mais plus que jamais, il nous faut défendre avec fermeté notre contribution à la cohésion sociale, sur le terrain des situations vécues par les familles et les personnes cérébro-lésées.

Chers adhérents, par votre adhésion, vous soutenez notre cause et les valeurs défendues par ACOR. Par vos généreux dons, que la situation économique rend indispensables, par votre fidélité, vous nous permettez de crédibiliser notre action. Votre engagement est précieux. Que cette nouvelle année vous apporte la sérénité nécessaire pour discerner et défendre avec nous ce qui compte vraiment, car ce qui compte doit toujours guider ce qui ***se*** compte !

Alors en cette année 2018, en référence à ce que disait mon frère, nous souhaitons à chacun de recevoir au fond de lui-même la liberté offerte, la liberté des vivants d'avoir des désirs profonds et de trouver les espaces pour les vivres, la liberté de dépasser ses propres prisons.

Enfin, au nom de l'association ACOR, je remercie vivement tous ceux qui contribuent sans relâche à la réussite de nos projets :

- Les résidents, les usagers, leur famille, pour la confiance qu'ils nous accordent et leur combat contre l'adversité.
- Les professionnels, le Conseil de la Vie Sociale, le Comité Ethique pour la qualité remarquable de la vie dans nos services.
- Les administrateurs pour leur fidélité et leur engagement souvent sollicités.
- Les clubs service et les généreux donateurs qui ont notamment permis de compléter nos équipements.
- Les associations et institutions avec lesquelles nous collaborons.
- Les associations partenaires avec qui nous préparons et assurons l'avenir.
- Les élus de nos territoires qui nous apportent leur soutien et une bienveillante écoute.
- Le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé avec qui nous souhaitons poursuivre une relation confiante et constructive.

Jacques GUIILLEMANT,

Président d'ACOR

Préambule

L'année écoulée marque encore un peu plus, une nouvelle aire au sein du secteur médico-social. Nos services et donc leurs missions respectives sont de plus en plus impactés par les nouvelles orientations en matière de santé publique.
La spécificité de chacun des services de l'association, bien que reconnue et ayant fait ses preuves, en termes de service rendu aux usagers, s'inscrit encore un peu plus dans une logique de parcours à même de maintenir, chaque fois que possible, le blessé au sein d'un habitat inclusif.
Si l'on mesure bien l'enjeu économique qui préside à ce nouveau paradigme, nous gardons à l'esprit la mise en œuvre de la meilleure réponse possible face aux attentes exprimées par les blessés, fussent-telles d'être accueillis et hébergés au sein de notre institution.

Depuis de nombreuses années, nos équipes de professionnels ont acquis cette culture de l'accompagnement en milieu ouvert et notre savoir-faire en la matière est reconnu.

Depuis sa création, le Foyer d'Accueil Médicalisé, a accueilli plus de 170 blessés, et nombre d'entre eux ont pu se voir réinsérés socialement et/ou professionnellement.
Sur des temporalités diverses, les services de soutien à domicile (SAVS- SAMSAH) ainsi que l'accueil de jour contribuent à un maillage départemental performant, offrant des réponses « avales » à la sortie du secteur sanitaire, une fois la phase de rééducation achevée.

Pour sa part, le Groupe d'Entraide Mutuelle contribue à matérialiser cette démarche inclusive au cœur du Sénonais. C'est un espace de citoyenneté pleinement exercé qui offre une opportunité de rencontres, d'investissement personnel et de lien social.

Notre service social enregistre de nombreuses demandes d'admission que nous traitons avec la plus grande objectivité, dans l'intérêt des familles et des blessés. Emprunts d'une réelle expertise nos recommandations et autres orientations convergent vers la meilleure prise en compte des besoins exprimés par l'usager et sa famille.

Dernièrement, en lien avec la MDPH, de nouveaux modèles d'accompagnement ont pu être mis en œuvre afin de répondre aux besoins de blessés qui n'auraient pu être accueillis dans le cadre institutionnel et conventionnel habituel.

Aucune inquiétude donc sur la capacité de nos équipes à poursuivre, avec engagement et efficience, les mutations qui s'imposent au sein de notre secteur.
Toutefois, nous resterons vigilants, eu égard aux valeurs qui nous habitent, à toujours privilégier l'humain face aux contingences économiques.

On voit grandir, chaque jour un peu plus, la crise de confiance de notre société… en ses institutions, en ses valeurs, en l'homme ! La méfiance immobilise, désengage, génère doutes et suspicions.

La confiance que l'on nous porte est donc nécessaire au dessein d'ACOR et à la concrétisation de nos projets. Nous la méritons, la revendiquons et la défendons.

Trouvons donc l'énergie nécessaire pour relever les défis et construire le chemin d'une réussite personnelle et collective.

Alain VIAULT

Directeur des services

A- LA VIE INSTITUTIONNELLE

Nos agréments actuels

Depuis octobre 1989, l'association ACOR du centre de l'Orval, se consacre à l'accompagnement des personnes victimes de lésions cérébrales acquises en diversifiant l'offre de service.

- **Mars 1996 :** Ouverture d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) - 28 places à ce jour.
- **Janvier 2007 :** Ouverture d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) avec offre, à la location, de 8 logements individuels regroupés.
- **Octobre 2008 :** Financement de deux places d'accueil temporaire au F.A.M.
- **Décembre 2010 :** Ouverture du Centre d'Accueil de Jour (C.A.J) pour 3 places.
- **Avril 2014 :** La subvention de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, nous permet d'ouvrir un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) dédié aux personnes victimes de lésions cérébrales acquises.
- **Septembre 2015 :** Ouverture de 4 places de SAMSAH dédiées aux personnes cérébro-lésées en partenariat avec l'APAJH de Sens.

En totale cohérence avec le projet associatif, la démarche transversale à tous ces services converge vers **une réadaptation sociale, familiale, voire professionnelle**, dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé visant, autant que possible, le retour durable à une citoyenneté pleinement exercée.

Le projet associatif d'ACOR réaffirme l'objet social, la cohérence et la pertinence globale de ses services.

*****

L'organigramme, page suivante, explicite l'articulation des services

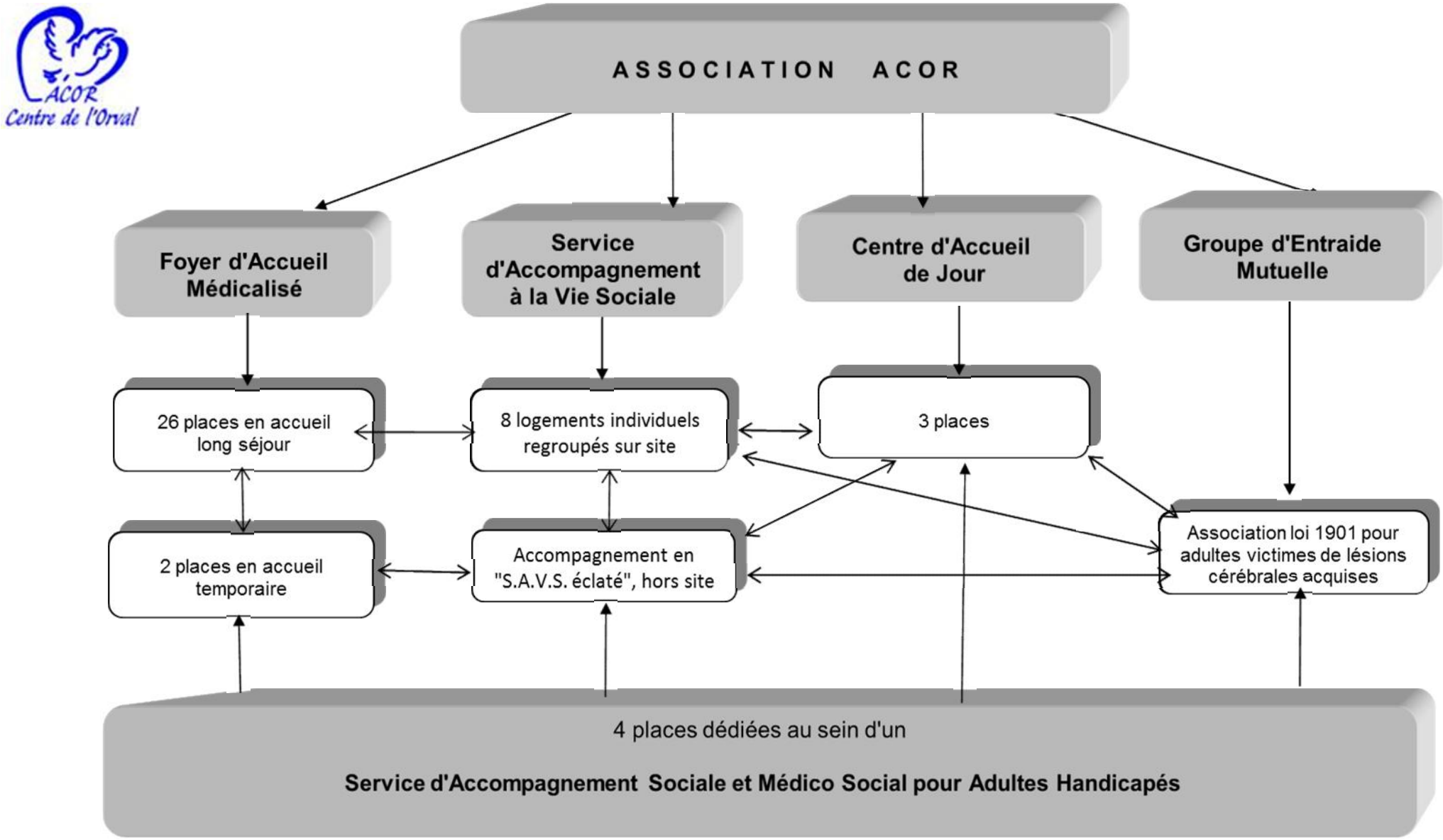
ASSOCIATION ACOR
Foyer d'Accueil Médicalisé
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Centre d'Accueil de Jour
Groupe d'Entraide Mutuelle
26 places en accueil long séjour
8 logements individuels regroupés sur site
3 places
2 places en accueil temporaire
Accompagnement en "S.A.V.S. éclaté", hors site
Association loi 1901 pour adultes victimes de lésions cérébrales acquises
4 places dédiées au sein d'un
Service d'Accompagnement Sociale et Médico Social pour Adultes Handicapés

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité du Foyer d'Accueil Médicalisé

La population accueillie

Depuis son ouverture, le FAM a accueilli plus de 170 résidents. La durée du séjour moyen est de quatre années et demie.

Conçu initialement pour accueillir des personnes victimes d'un traumatisme crânien, le foyer accueille également, depuis quelques années, des personnes présentant un traumatisme crânio-cérébral (A.V.C., tumeur ou anoxie cérébrale).

En effet, l'expérience acquise par l'équipe pluridisciplinaire doit aussi pouvoir profiter à une tranche de bénéficiaires qui présentent, sous certains aspects, des séquelles avoisinantes, donc des besoins d'accompagnement proches, pris en compte dans la démarche de réadaptation proposée.

Par rapport à l'année précédente, fin 2017, la ventilation des pathologies des personnes accueillies au F.A.M. de Lixy se déclinait ainsi :

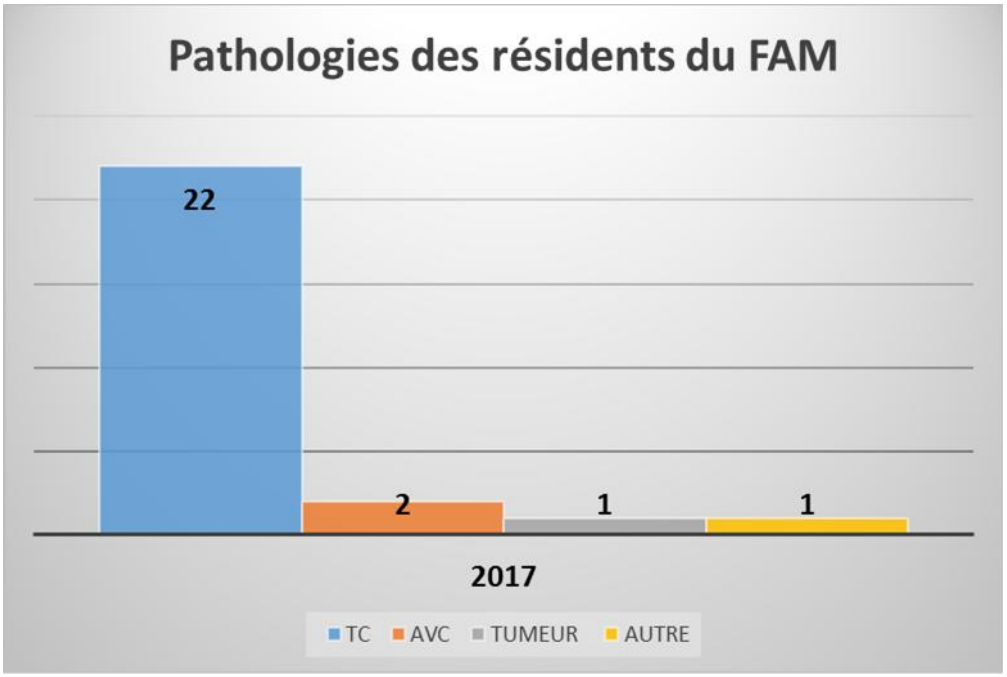

Chiffres clefs

- 160 000 traumatisés crâniens chaque année en France
- 5 500 d'entre eux garderont de lourdes séquelles
- 130 000 personnes par an sont touchées par un AVC

- Le Traumatisme Crânien est la première affection neurologique avec la maladie d'Alzheimer en années de vie perdues.
- L'Accident Vasculaire Cérébral est la première cause de handicap acquis chez l'adulte, la troisième cause de mortalité en France.

Ces données, ramenées à la Région Bourgogne Franche Comté, dressent le tableau suivant :

Population (réf. 01/2018)		Victime d'un TC	Conservent de lourdes séquelles	AVC
France	65 018 096	160 000	5 500	130 000
Bourgogne Fr. Comté	2 813 289	6 923	238	5 625
Yonne	341 483	840	29	683

Les séquelles de la personne cérébro-lésée

Le traumatisme crânien est une lésion diffuse du cerveau, consécutive à un choc traumatique, nosologiquement à différencier des atteintes des personnes cérébro-lésées (anoxie cérébrale, rupture d'anévrisme, tumeur cérébrale, méningite, encéphalite...) mais qui peut cependant entraîner des séquelles comparables. De plus, il s'agit souvent d'un polytraumatisé avec ses séquelles propres, neurologiques, neuropsychologiques (atteinte des fonctions cognitives), psychologiques, comportementales et variables dans leur expression et dans leur intensité. Cette variabilité peut aussi modifier l'expression des affections d'un moment à l'autre de la journée. Ces séquelles sont parfois invisibles pour la personne non avertie.

La spécificité essentielle des séquelles des traumatisés crâniens graves tient en l'association quasi constante, à des degrés divers, de différents types de déficit.

Séquelles physiques :

La mobilité peur être entravée nécessitant un déplacement en fauteuil roulant ; la spasticité apparait souvent engendrant des raideurs des membres ou des limitations dans les mouvements, la faiblesse musculaire ou la paralysie qui affectent un seul côté du corps (hémiplégie) ; l'ataxie qui produit des mouvements incontrôlés qui affectent la coordination des mouvements volontaires, les troubles sensoriels et de spatialisation, la fatigue, des difficultés d'expression pouvant aller jusqu'à la perte de la parole, l'épilepsie dont la probabilité augmente dès lors que le cerveau est blessé.

Séquelles cognitives : Une mémoire défaillante constitue un réel handicap dans la vie de tous les jours ; les troubles du langage qui entravent la compréhension ou l'expression ; l'altération des capacités visuelles et perceptives ; la capacité d'apprentissage ; la vision peu réaliste de soi et des autres ; l'apathie et le manque de motivation qui rendent toute initiative problématique ; une réduction de la capacité de concentration ; des capacités de raisonnement et de jugement réduites ; des persévérations qui rendent la personne incapable de changer de sujet de conversation.

Séquelles émotionnelles et comportementales :

Lors de lésions cérébrales acquises, il est particulièrement difficile pour la personne concernée d'accepter ces limitations. Les souvenirs relatifs à sa vie antérieure peuvent être très vivaces, alors que la personne a du mal à se rappeler les faits liés à sa vie présente. D'autres personnes à l'inverse ne conservent que très peu de souvenirs de leur existence avant l'accident.

Ces troubles et autres atteintes de l'apparence physique, qui provoquent retrait et dévalorisation, entravent l'insertion sociale et professionnelle ainsi que les capacités d'autonomie quotidienne et provoquent une grande souffrance psychologique pour la personne et son entourage. Ils impactent sur l'équilibre psychique de la personne et induisent : la dépression bien compréhensible dans certaine situation ; la variation de l'humeur et une labilité des émotions résultantes de la modification des repères affectifs (couple et famille)l'impulsivité et les excès de colère difficilement maitrisables, issues de sentiments de frustration accumulées, des excès de langage souvent issus de phénomènes spontanés incontrôlables ; la désinhibition qui exprime l'incapacité d'adopter son comportement à la situation, exprimant la perte des règles et des valeurs.

Évolution et perspectives

Les séquelles physiques, cognitives, émotionnelles et comportementales ainsi décrites, n'offrent d'autres choix que de revisiter "à la baisse", le projet de vie sociale et professionnelle ; elles laissent imaginer à quel point leurs diversités engendrent des conséquences que le personnel doit appréhender au quotidien.

Ces troubles ne sont semblables à aucune autre pathologie et ne sont identiques chez aucun traumatisé crânien. Il y a de toute évidence une particularité du tableau global des troubles de chaque personne et une spécificité originale. A cette spécificité s'ajoute la douleur de la famille qui, même au stade auquel nous accueillons les résidents, espère une évolution parfois improbable.

Lorsqu'elle se confirme, cette évolution est variable, imprévisible, en dents de scie, par paliers. L'amélioration est possible sur 4 à 5 ans, voire l0 ans. L'évolution est notamment conditionnée par l'environnement familial, social et professionnel. Dans ces conditions, l'accompagnement est un facteur important.

Le blessé n'est plus tout à fait la même personne qu'avant l'accident, ni vraiment une autre : il lui faut progressivement se reconstruire…

*****

La moyenne d'âge est de 39 ans et l'effectif composé de 6 femmes et 20 hommes sur les 26 résidents ; 6 résidents ont plus de 55 ans selon la projection suivante :

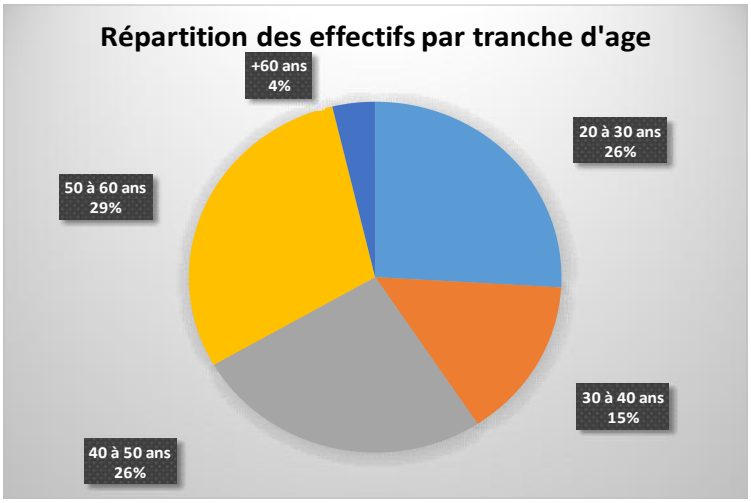

Mouvements des résidents accueillis

Les admissions

Le F.A.M. Philippe GUILLEMANT a accueilli huit nouvelles personnes au cours de l'année 2017. En voici le détail :

- Une femme a été admise au FAM à compter du 16/01/2017. Elle réside dans l'Yonne.
- A compter du 21 février 2017, un jeune homme de 43 ans a intégré le FAM. Il habite dans le 94.
- Un homme de 31 ans a été admis à compter du 6/06/2017. Il réside dans le Doubs.
- Un homme de 54 ans a intégré le FAM, après avoir été suivi dix années par le SAVS, à compter du 06/06/2017. Il habite dans l'Yonne.
- Un homme de 31 ans a été admis à compter du 18/09/2017. Il réside dans l'Essonne.
- Dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Global, un jeune homme de 17 ans a été admis le 02/10/2017 en accueil de jour au sein du FAM. Il réside dans l'Yonne.
- Un homme de 21 ans a été admis à compter du 06/11/2017. Il réside dans l'Yonne.
- Un homme de 27 ans a été intégré le foyer le 04/12/2017. Il réside également dans l'Yonne.

Les sorties

Au cours de l'année 2017, nous avons enregistré 8 sorties :

- Un homme a quitté le FAM le 17/01/2017 pour un appartement avec suivi SAVS porté par l'APF dans le Loiret.
- Une femme a quitté le foyer en juin 2017 pour une nouvelle vie en appartement et suivi par le SAMSAH de Sens.
- Une femme a quitté le FAM en aout 2017 pour se rapprocher de sa famille dans le Loiret. Elle vit seule en appartement suivie par un SAVS.
- Une jeune femme a quitté le FAM en octobre 2017.
- Un homme a rejoint un autre foyer de vie le 06/11/2017 dans le 77.
- Un homme a quitté le FAM le 01/11/2017 pour un appartement avec suivi SAVS
- Au cours du premier trimestre 2017, nous avons eu à déplorer le décès de deux résidents.

Les flux de sortie

En établissant un état récapitulatif portant sur les dix dernières années, et cela jusqu'à décembre 2017, nous enregistrons **46** sorties du foyer. Des sorties qui, à quelques exceptions près, ont été élaborées avec l'usager et finalisées au fur et à mesure des années.

Cela s'entend, bien entendu, sur les seules 26 places d'accompagnement durable car cette observation ne prend pas en compte l'activité de l'accueil temporaire (2 places) très fluctuante au cours de l'année.

Le séjour moyen est de cinq années. Ainsi, sur les dix derniers exercices, la moyenne souligne pour l'observateur averti, la pertinence de l'accompagnement dispensé et le rôle « tremplin » que joue ce foyer dans l'accès possible à une vie plus autonome avec les seuls moyens dont nous disposons à ce jour, mis à disposition par nos autorités de tutelle. Le tableau ci-après les retrace.

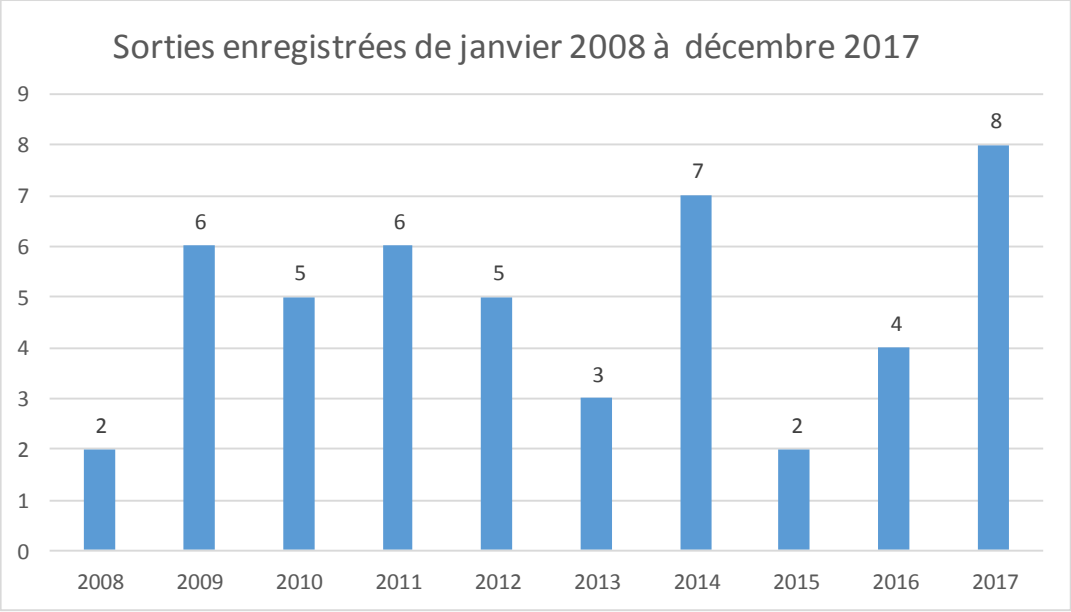

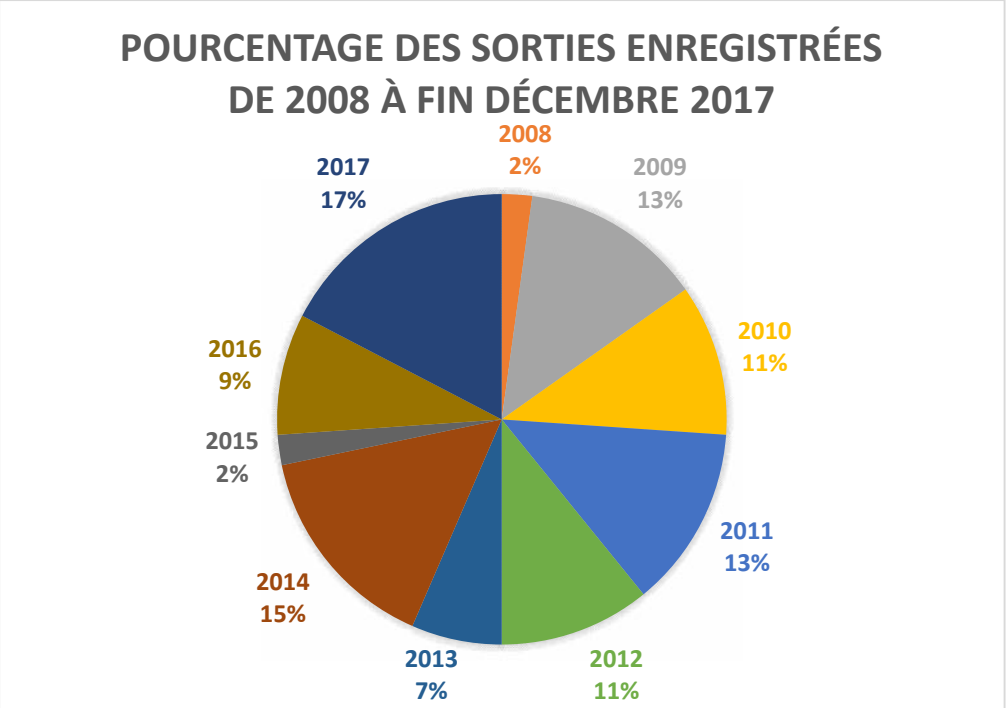

Sur cette même période, janvier 2008 à fin décembre 2017 il est tout aussi pertinent de connaitre les trajectoires de sorties des résidents. Force est de constater que les trois quart (26 résidents) ont pu se voir réhabilités, durablement, au sein d'un dispositif social ou professionnel, protégé ou ordinaire. Cela représente un taux de 56 % des résidents sortis.

Ce chiffre est un marqueur significatif de l'expérience acquise par les équipes professionnelles, de leur technicité et de la spécificité nationale de notre Foyer d'Accueil Médicalisé.

Trajectoires de sortie des 46 résidents

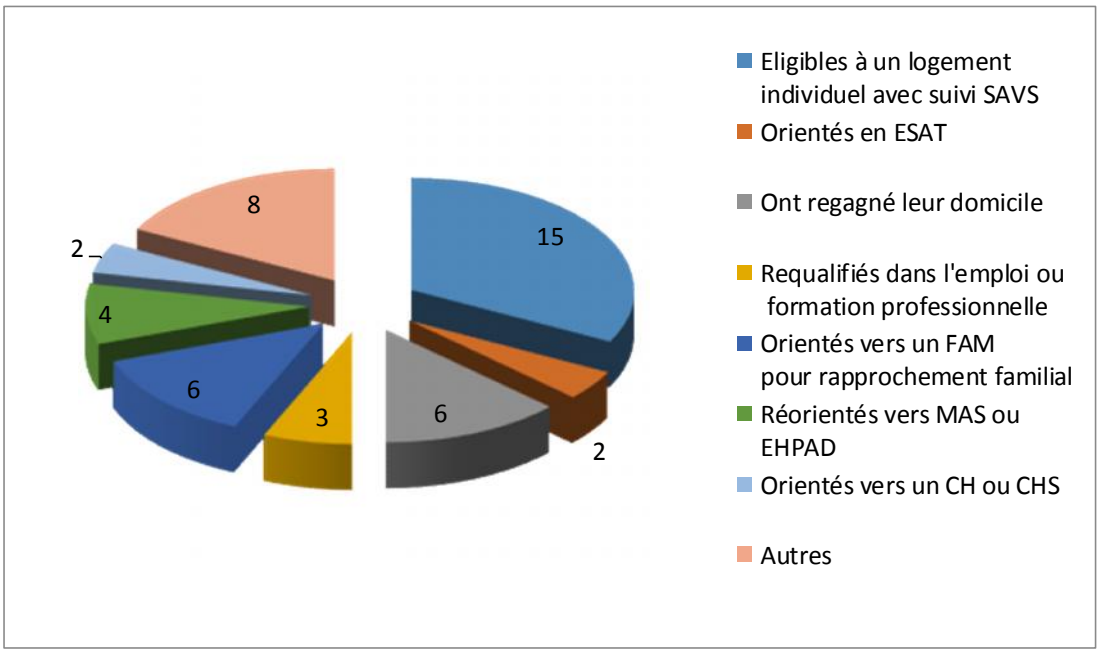

A la lecture du tableau ci-dessous, on constate qu'il subsiste des origines de recrutement qui dépassent largement la région Bourgogne.

Les départements de l'Yonne, du Loiret et de la Seine et Marne sont les premiers territoires d'origine des résidents accueillis. Année après année, de plus en plus de demandes émanent du territoire Icaunais.

Origine géographique des résidents accueillis au FAM de l'Orval (au 31/12/2017)

Aube	(10)	1	résident
Côte d'or	(21)	2	résidents
Doubs	(25)	2	résidents
Loiret	(45)	2	résidents
Essonne	(91)	1	résident
Saône et Loire	(71)	1	résident
Orne	(61)	1	résident
Haute Saône	(70)	1	résident
Seine et Marne	(77)	3	résidents
Yonne	(89)	10	résidents
Val, de Marne	(94)	2	résidents
		26	**résidents**

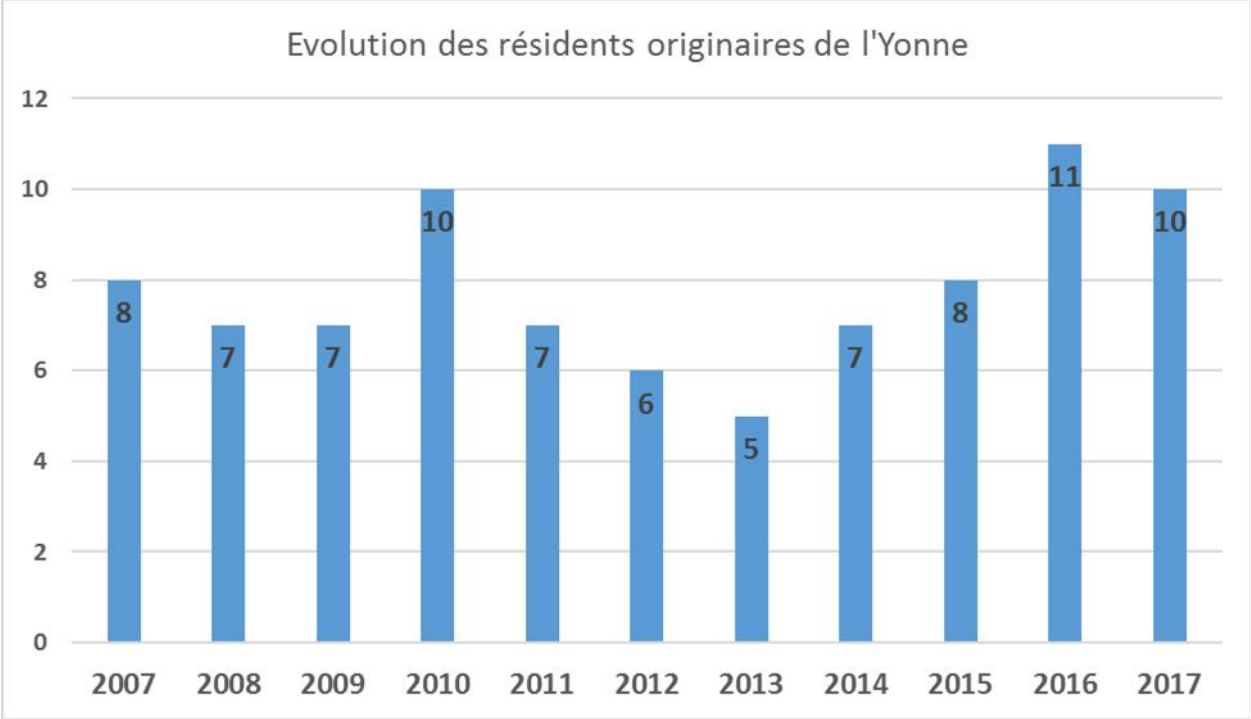

Ce graphique fait état des mesures de protection dont bénéficient les personnes accueillies.
Cinq personnes sont sans aucune mesure de protection juridique. Nous constatons une diminution au fil des années du nombre de personnes qui ne bénéficient d'aucune mesure.

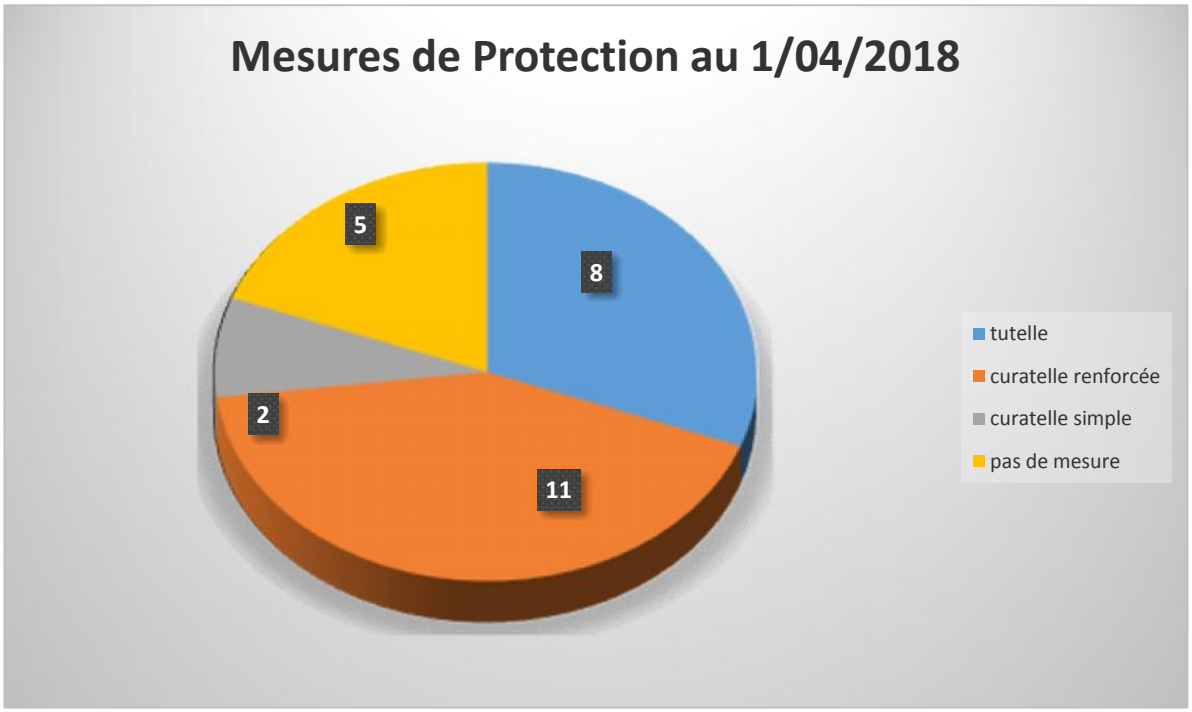

L'activité des deux places d'accueil temporaire

Agrément obtenu :

Sollicités par certaines familles qui désireraient pouvoir « souffler » dans l'attente d'une place en établissement ou pour un simple séjour de rupture, nous avons obtenu des pouvoirs publics la possibilité de répondre à ces demandes.

Ces deux places d'accueil temporaire s'inscrivent aujourd'hui dans la nécessaire diversité et à la souplesse des réponses apportées aux blessés et à leurs familles.

Cet accueil s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, à temps complet, comportant un hébergement, dans l'esprit voulu par l'association. La durée de cette prise en charge ne peut excéder 90 jours sur une période de 12 mois.

Définition

L'accueil temporaire vise à l'accompagnement de la personne, à la définition d'un projet de vie et/ou permet également d'apporter des réponses à des besoins ponctuels et de soutenir les aidants familiaux.

Il concourt à développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des intéressés et faciliter ou préserver leur intégration sociale.

Pour les intéressés, il s'agit de leur permettre un accueil entre deux prises en charge tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social spécialisé.

Pour les familles, il s'agit de leur apporter une période de répit dans un cadre sécurisé et professionnalisé au bénéfice de leur proche.

En cohérence avec la durée retenue pour l'accompagnement, un contrat de séjour est élaboré par les parties concernées.

Evaluation

A l'issue du séjour, un bilan détaillé est transmis à la personne concernée, à la M.D.P.H.* et, le cas échéant, au tuteur. Il comporte :

- le motif de l'accueil temporaire en précisant à quel type de situation nous avons répondu
- la durée effective du séjour, ses modalités en identifiant les situations spécifiques
- les recommandations à donner notamment en termes d'évolution pour la personne
- la fréquence et la nature des relations avec la famille et/ou les partenaires
- les échecs, les réussites et leur analyse.

Il faut conférer à ce dispositif d'accueil temporaire le caractère dynamique qui s'impose. Il nous faut développer cette culture, encourager cette pratique et protéger les places réservées à cet effet.

** M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées*

Malgré une faible fréquentation la première année de fonctionnement, l'activité affiche une moyenne de 345 journées sur les cinq dernières années. L'année 2017 enregistre 290 journées incluant 12 séjours concernant 10 usagers.

Année	Nombre de bénéficiaires	Nombre de séjours	Total journées
2009	5	7	172
2010	11	21	579
2011	7	14	291
2012	8	11	328
2013	7	11	305
2014	10	14	404
2015	8	14	468
2016	9	16	260
2017	10	12	290

*****

La procédure d'admission

En marge de ces mouvements, notre structure est toujours fortement sollicitée pour d'éventuelles admissions, par des familles ou des partenaires sanitaires (centres de rééducation fonctionnelle, services de réadaptation, de neurologie, etc.)
Toutes les personnes qui contactent le F.A.M. de l'Orval pour obtenir des renseignements et pour une demande d'admission sont orientées vers l'assistante sociale qui recueille quelques éléments par téléphone sur la personne concernée et informe sur les modalités administratives pour officialiser une demande d'admission : envoi d'un dossier et aide éventuelle pour le compléter.

Dès réception du dossier complet, et après validation par les médecins du foyer, l'assistante sociale programme une date pour une visite d'observation. Elle assure également le suivi des décisions prises à l'issue de cette rencontre : envoi des courriers de réponse aux personnes et la mise à jour d'un fichier recensant toutes les demandes et les réponses apportées.

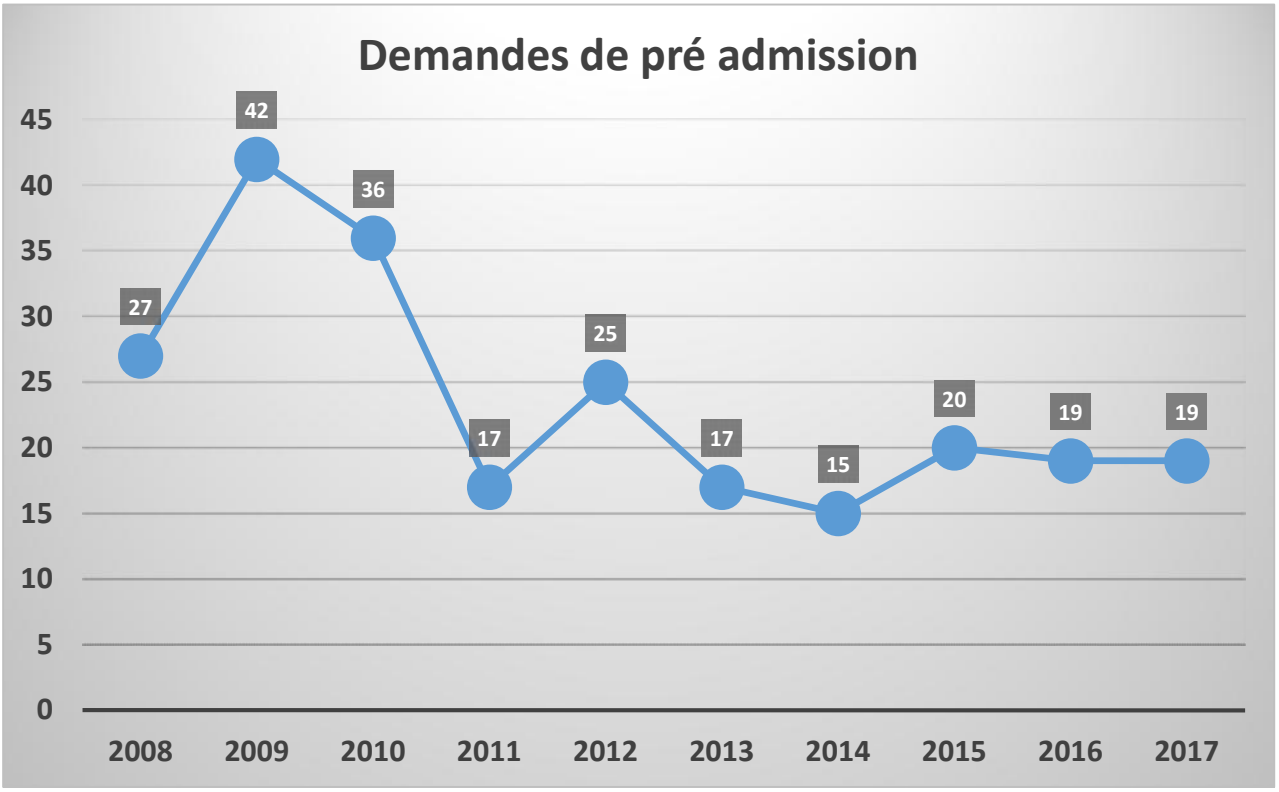

Pour l'année 2017, on enregistre 19 demandes d'admission qui se sont concrétisées par l'organisation de 10 visites d'observation. Toutefois, il n'est pas toujours possible de répondre aux attentes exprimées par un accueil au F.A.M. Philipe GUILLEMANT. Dans ce cas de figure, l'assistante sociale reste en lien avec les familles afin de les aider et les orienter dans leurs recherches.

L'activité du F.A.M.

Eu égard à l'adéquation des réponses apportées aux usagers par le foyer et donc aux nombreuses sollicitations enregistrées, l'année 2017 a connu une activité moyenne à hauteur de 9 045 journées.

	2008	***2009***	***2010***	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***2015***	***2016***	***2017***
Capacité autorisée	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2	26+2
Nombre de journées réalisées	8958	8900	9013	9564	9822	9626	9439	9461	9280	9351
Taux d'occupation réel	87,65	87,08	88,19	93,58	96,11	94,19	92,36	92,36	90,80	91,50

L’organisation institutionnelle

Fortement réaffirmées dans le projet d’établissement, nos missions consistent à favoriser la reconstruction identitaire, l'épanouissement personnel, le développement d'un maximum d’autonomie, le maintien voire l’extension des capacités relationnelles et l’accompagnement dans un projet de vie adapté.

Depuis peu, nos missions prennent davantage en compte l’âge, le profil des personnes accueillies ainsi que leur projet de vie.

Nous accueillons donc aujourd'hui deux catégories de résidents dont les aspirations diffèrent.

- Des résidents « *vieillissants* » (récemment admis ou non) aspirant à un cadre de vie, à un rythme adapté et à des activités à visée de confort et de bien-être.
- De nouveaux résidents, souvent plus jeunes, en recherche de réinsertion sociale ou professionnelle rapide.

Ce tableau quantifie la progression en âge des personnes accueillies.

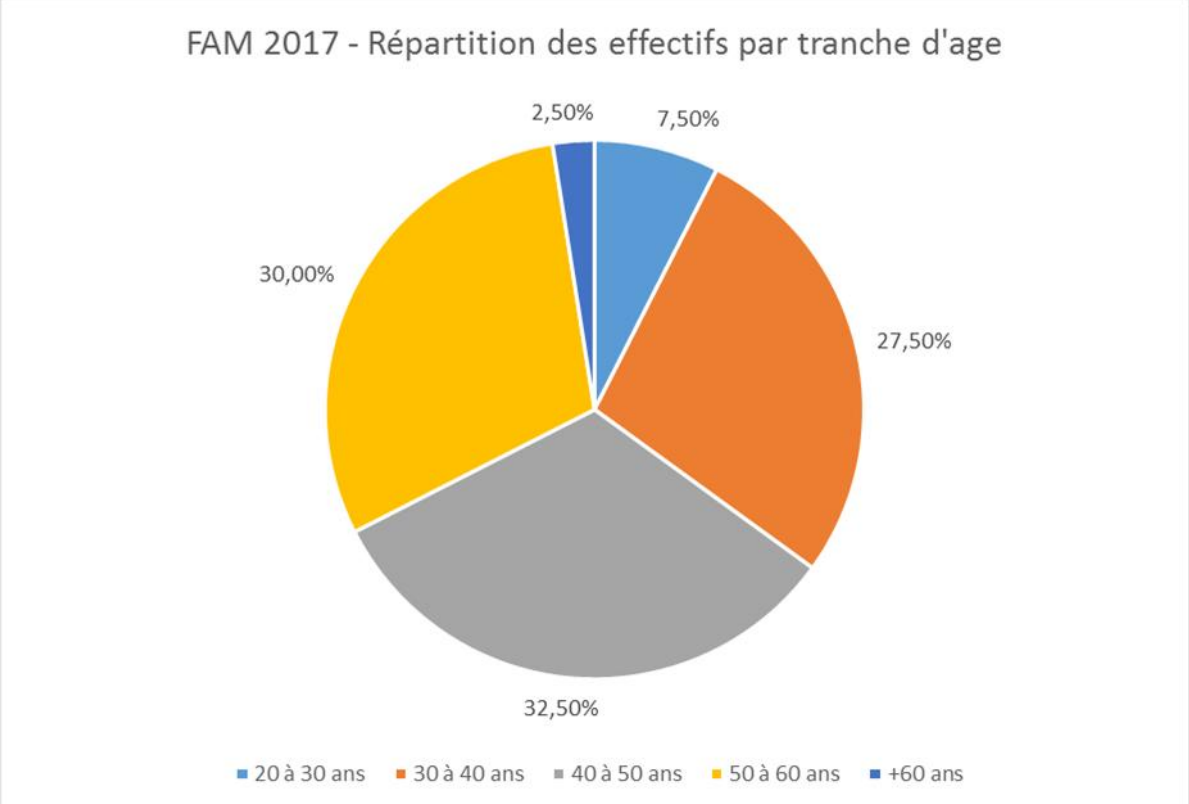

<u>Une double mission pour les équipes</u> :

↳ L'accompagnement sur la durée de résidents qui souhaitent vieillir sereinement au sein du FAM.

Le vieillissement des résidents n'implique toutefois pas forcément une perte d'autonomie, mais un changement de rythme de vie et des aspirations variables. Ceux-ci ne peuvent envisager un projet de réinsertion et trouvent alors une forme de quiétude au sein de l'établissement.

On observe chez eux une réduction des capacités cognitives dues au vieillissement, une plus grande fatigabilité, une diminution des sorties et des retours en famille, une difficulté à se projeter dans un ailleurs, en particulier au regard d'une forme de quiétude, de confort trouvés au sein de l'établissement.

Les conséquences de nouvelles pathologies fragilisent davantage leurs capacités cognitives et nécessitent une surveillance rapprochée, voire des soins ciblés.

Les besoins de ces résidents portent sur le maintien de l'autonomie dans la gestion des actes élémentaires de la vie quotidienne, le bien être, le confort, la qualité de vie et l'épanouissement personnel. L'accompagnement des professionnels est alors plus individualisé et respecte le rythme de chacun.

- Ils sont regroupés dans deux unités de vie du rez-de-chaussée ;
- Leur rythme de vie est adapté : prendre le temps nécessaire chaque matin ; aucune activité en atelier en matinée ;
- En début de journée, un temps d'animation collective est institué et permet à chacun de rejoindre le groupe à sa mesure ;
- L'après-midi est consacrée aux activités visant la reconstruction identitaire, l'épanouissement personnel, le bien-être. Des activités de maintien des capacités relationnelles, de socialisation et de maintien des capacités cognitives et fonctionnelles sont également proposées ;
- Une charte est pensée à cet effet, centrée sur l'accompagnement autour de la qualité de vie.

↳ L'élaboration d'une réponse ciblée pour des résidents en demande de réinsertion :

De façon croissante ces dernières années, des blessés, à faible distance de leur accident, expriment de fortes attentes à notre encontre afin de leur venir en aide pour concrétiser leur projet de réadaptation, lequel va souvent de pair avec une démarche de réinsertion sociale ou professionnelle.

Il leur est proposé des activités visant les apprentissages, réapprentissages ou le développement des capacités relationnelles en vue de réinsertion.

De nouvelles activités sont alors mises en place : activités de bénévolat dans différentes associations locales ainsi qu'une activité jeux de rôles pour aider le positionnement relationnel. Un atelier orientation est mis en place pour travailler sur les repères et l'utilisation de transports en commun. L'atelier journal ouvre davantage sur l'extérieur en organisant des interviews et en participant à la rédaction d'un article intégré dans le journal du village de Lixy.

Le matin, la priorité est donnée au travail sur l'autonomie dans la gestion des activités élaborées de la vie quotidienne, les activités cognitives et fonctionnelles ainsi que les activités favorisant les apprentissages/réapprentissages pour l'insertion sociale et professionnelle. Des ateliers socles permettent de travailler sur ces objectifs : cuisine, linge/entretien, gestion financière, courses, médicaments, administratif. Ainsi que des activités de communication, chiffres et lettres, bricolage, création manuelle, journal, sport. Ces résidents bénéficient de ces ateliers et activités à un rythme plus fréquent, leur permettant de bénéficier de stimulations plus importantes, donc de développer des apprentissages. L'après-midi est consacrée au travail sur la reconstruction identitaire, l'épanouissement personnel, le bien-être et les activités développant les capacités relationnelles en vue de l'insertion.

Afin de répondre aux attentes identifiées :

Mise en œuvre d'activités favorisant la recherche d'autonomie et la stimulation cognitive

- Individualiser et adapter les activités aux aspirations des résidents ;
- Proposer des supports de réadaptation innovants ;
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur.

L'adaptation des ateliers et des activités aux besoins des résidents selon leur projet

Une organisation adaptée au rythme de vie à même d'améliorer leur qualité de vie

Effective depuis mai 2016, cette réorganisation permet d'objectiver un meilleur ajustement de la qualité de service aux besoins des résidents accueillis et amorce une redynamisation du travail en équipe, forcément bénéfique pour l'ambiance institutionnelle, donc pour les résidents accueillis.

Elle favorise une plus grande cohésion institutionnelle car elle permet de faire coopérer ensemble des professionnels de formation différente.

En résumé, l'ajustement permanent de notre action à la population accueillie demande de s'entourer de professionnels formés partageant une culture éthique commune et une recherche constante de la qualité.

Ce projet d'amélioration de l'accompagnement et de la qualité de vie des résidents accueillis contribue à amorcer les changements qui permettent de faire évoluer l'institution et la dynamique d'équipe. Elle ouvre une voie pour améliorer la qualité du travail en équipe au sein de l'institution.

*****

Les mises en situation appartement

Le foyer dispose à ce jour d'un seul appartement au sein d'un ensemble immobilier acquis par l'association ACOR dans le centre-ville de Sens.
L'objectif est de permettre à des résidents, soucieux de matérialiser progressivement leurs ambitions de réinsertion, de prendre de la distance d'un lieu collectif souvent pesant et/ou de ré-apprivoiser l'extérieur et la vie autonome en appartement.

Ces mises en situation correspondent au projet du résident et sont la résultante d'un travail et d'un accompagnement développés au FAM, notamment autour des actes de la vie quotidienne et de la gestion du temps libre.

Des évaluations préalables en cuisine et en repérage/déplacements sont réalisées par l'ergothérapeute et la neuropsychologue.
L'équipe pluridisciplinaire est ensuite chargée d'évaluer:
- les capacités du résident à se retrouver seul en appartement (gestion de la solitude)
- prise en charge de la vie quotidienne (gestion de son espace personnel, de son linge, de son traitement médical, de son budget.)
- son comportement et son adaptation sociale (convenances et ouvertures sociales)

Les mises en situation se font progressivement, en fonction des besoins et du projet du résident. En général, la première mise en situation s'effectue sur une journée, de 10 h à 16 h 30. Progressivement il y passe une nuit, et plus dès qu'il se sent prêt et que les "indicateurs sont au vert". Si nécessaire, des réajustements peuvent s'opérer en fonction des difficultés observées ou des ressentis du résident.

Par exemple, malgré les capacités de certains, l'éloignement et le fait d'être "livrés à eux-mêmes" génèrent de l'anxiété et peut freiner leur envie d'autonomie. Dans ce cas, notre accompagnement réside dans la réassurance et le maintien d'un lien sécurisant.

La gestion du budget et de l'alimentation peuvent être travaillés avec la personne en charge de la caisse éducative (caisse dédiée aux mises en situation), le résident doit justifier de ses dépenses, les tickets sont revus et permettent d'observer la gestion des menus.

Néanmoins, les différentes contraintes organisationnelles et fonctionnelles ne permettent pas toujours d'évaluer la gestion des stocks, de l'alimentation, de l'entretien du studio et du linge.

En effet, l'éloignement géographique de l'appartement (18 km du FAM) peut limiter l'intervention, des différents professionnels, limitant la fréquence d'observation soutenue et nécessaire à l'évaluation des aptitudes et des ressources du résident lors de ses mises en situations. Cette question doit pouvoir trouver des réponses adaptées dans un tout proche avenir.

Evolution du taux d'occupation de l'appartement entre 2016 et 2017:

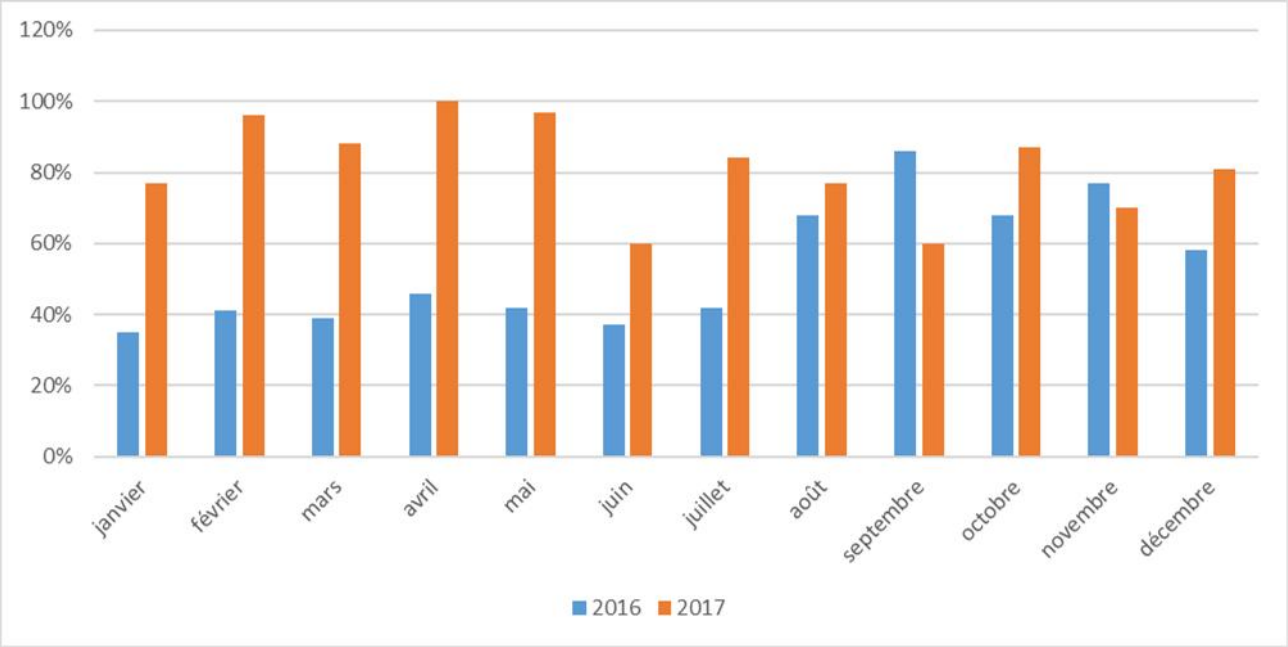

Sur le premier semestre entre 2016 et 2017 une nette évolution du taux d'occupation est constatée.
De janvier à juin 2016, trois résidents bénéficiaient de mises en situations à l'appartement *(4 jours, 2 jours et une journée)*
Sur la même période en 2017, ils étaient cinq à se partager les mises en situations. *(4 jours, 2 personnes sur 3 jours, 2 jours et une journée)* avec un taux d'occupation maximal de 100 % en avril, les cinq résidents y passant chacun plusieurs jours.

Le départ fin mai d'une des résidentes qui y allait sur trois jours a fait baisser le taux. Parallèlement ce départ a permis à d'autres d'augmenter la fréquence de leurs mises en situation.

Sur le second semestre entre 2016 et 2017 l'écart des taux est moins important.
En effet, six résidents ont été mis en situation de juillet à décembre 2016 contre cinq sur la même période en 2017. La période de stage de trois mois d'une résidente près de son domicile d'octobre à décembre 2016 a influé sur les taux.
En septembre 2017, un nouveau départ a permis d'inscrire un autre résident sur le planning des mises en situation.

Nous pouvons donc observer que de juillet 2016 à décembre 2017, en moyenne cinq résidents ont pu concrètement travailler sur leur projet de réinsertion. Les périodes de vacances (surtout l'été), les périodes de stages ainsi que les départs du foyer influent sur le taux d'occupation.
Nous sommes passés d'une moyenne de 53 % d'occupation en 2016 à 81 % en 2017.

L'appartement de Sens répond pleinement aux besoins et attentes des projets des résidents. Il s'agit d'un réel tremplin dans leur parcours vers une vie plus autonome. La présence d'un veilleur de nuit sur le site facilite grandement l'accès à certain résident plus vulnérable et particulièrement influençable.

*****

Les transferts :

Chaque année, au FAM « *Philippe GUILLEMANT* » des séjours à thème sont organisés.
Cela permet l'observation du résident dans un contexte social, culturel ou sportif différent, de provoquer une période de rupture dans l'accompagnement dispensé et de générer une dynamique de groupe. Ainsi en 2017, 2 transferts ont été organisés :

↳ Transfert à Berk sur mer en avril 2017

Le thème du transfert était d'aiguiser la curiosité du résident dans une ambiance festive et de partage, de profiter du bord de mer et de l'émerveillement du bal des cerfs-volants.
Pour faire vivre et financer ce projet, les résidents ont confectionné, en octobre 2016, des cartes de vœux ainsi que des sujets de décoration destinés à la vente sur le marché de Noël de « Pont Sur Yonne ».
Les bénéfices ont été utilisés pour découvrir et acheter des produits locaux, comme les crêpes, les frites, les poissons et l'achat de souvenirs pour les résidents.

Le séjour s'est déroulé du 3 au 7 avril 2017 avec 4 résidents qui ont participé à l'élaboration du projet depuis le début. Ils ont été logés à l'hôtel « Le Neptune » en bord de mer, en demi-pension.

Sous un ciel clément, ils ont profité pleinement du spectacle des cerfs-volants, de la visite de la fabrication des « succès Berckois » des bonbons berlingots.
Ils ont visité l'aquarium « Nausicaa » de Boulogne sur Mer et dégusté des frites aux « baraques à frites », typiques de la région !
Le séjour s'est achevé par une excursion sur les sentiers de la baie d'Authie, une randonnée découverte de la faune et flore de l'estuaire afin d'observer, à la longue vue, des veaux marins et des phoques gris.

↳ Transfert au zoo d'Amnéville en mai 2017
Un séjour en Lorraine de 2 jours pour s'évader et plonger au cœur de la faune sauvage.
Ce projet est né un dimanche après-midi lors du visionnage d'un reportage sur le zoo d'Amnéville. Nous étions plusieurs à vouloir nous y rendre.
C'est ce qui a été concrétisé pour 5 résidents qui ont pu observer plus de 2 000 animaux appartenant à 360 espèces différentes en provenance des cinq continents, regroupés sur 18 hectares.

Après une super visite, nous avons regagné l'hôtel très agréable et direction le restaurant Buffalo Grill. Le lendemain, nouvelle visite et nouveaux spectacles.
« *Ils étaient grandioses et nous avons fait un bond dans notre enfance* ».

Les journées « Portes Ouvertes » des 23 et 24 septembre 2017

Au regard de notre antériorité, notre spécificité et notre expérience, nous sommes connus et reconnus au sein du réseau national dédié à la prise en charge de la cérébro-lésion acquise.
Aussi, dans le cadre d'une sensibilisation du grand public et des professionnels aux réalités rencontrées par les blessés et leurs familles, nous avons organisé deux journées « *Portes Ouvertes* », en septembre 2017.

Si la journée dédiée aux professionnels est restée à nos yeux insuffisamment fréquentée, la journée « *Grand Public* » à Lixy a rencontré une belle adhésion.

Les films de sensibilisation de la matinée ont joué les rôles attendus par l'association ; des réactions, des témoignages et échanges spontanés parmi les nombreux participants. Il y avait du respect, de l'émotion, de l'écoute et de l'empathie bien-sûr ; autant de sentiments qui aident à comprendre les séquelles et le quotidien des personnes accueillies ainsi que la vie des familles.

Sous un beau soleil automnal, le buffet de qualité a favorisé les rencontres et permis de prolonger les échanges.

Les visiteurs sont venus nombreux

<u>Visite des différents ateliers :</u>
Bien-être, communication, journal,
ULM, bricolage, sports, créations manuelles, Arts multiple, chiffres et lettres, Slam, cuisine, linge, EEP (entretien de l'espace personnel)
Découvrir les accompagnements :
Infirmière, musicothérapeute, ergothérapie, orthophonie, neuropsychologue, psychologue, équipe « *vie quotidienne* », équipe « *de jour* », aide-soignant de nuit, personnel d'entretien, secrétaire, comptable…

Atelier bien-être

Atelier journal

Ateliers création manuelle, bénévolat, art floral et équitation

L’animation du matin

Ateliers communication, album souvenirs, gestion financière

Salle d’ergothérapie

Atelier cuisine rapide

Ateliers des chiffres et des lettres et gestion financière

Ateliers U.L.M. et bricolage

Ateliers musique et foyer bar

Atelier sport adapté

Atelier Arts Multiples

LIXY

Les victimes de traumatisme crânien aidées

L'Association du centre de l'Orval (Acor), engagée depuis 28 ans dans l'accompagnement des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale, propose des journées portes ouvertes les 22 et 23 septembre. « En 2016, notre association a fêté à Sens les 20 ans de son foyer d'accueil médicalisé, situé à Lixy. Un grand nombre de participants nous afait part de son regret de ne pouvoir visiter le foyer ainsi que les autres services. Nous espérons que nous pourrons satisfaire le plus grand nombre de personnes » déclare Alain Viault, directeur des services.

Après avoir créé l'association, la famille Guillemant s'est mobilisée avec les élus locaux et les pouvoirs publics afin d'obtenir les financements pour créer un lieu d'accueil pour les personnes victimes d'un traumatisme crânien. En mars 1986, l'un des tout premiers foyers voit le jour à Lixy et accueille actuellement vingt-six personnes en long séjour et deux en accueil temporaire.

Depuis vingt ans, l'association n'a cessé d'améliorer le quotidien et l'accompagnement des résiderts en diversifiant l'offre de service.

ACCUEIL Le président Jacques Guillemart (à gauche) et Alain Viault, le directeur des services, ouvrent les portes des différents services du centre de l'Orval.

Programme des portes ouvertes

- Vendredi 22 septembre (réservé prioritairement aux professionnels et partenaires) : de 10 à 12 heures, foyer d'accueil médicalisé de l'Orval (2, place de la Mairie à Lixy) ; de 13 à 16 heures, service d'accompagnement à la vie sociale et du centre d'accueil de jour (2, rue Morel à Sens), groupe d'entraide mutuelle (8 bis, rue de la Petite-Juiverie à Sens) et service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (8, rue Bellenave à Sens).
- Samedi 23 septembre (familles et public) : de 9 h 30 à 12 heures, projection d'un film présentant l'impact de la lésion cérébrale suivie d'un échange (salle des fêtes de Lixy) ; de 13 h 30 à 16 h 30, visite du foyer d'accueil médicalisé de l'Orval (2, place de la Mairie à Lixy).

Deux cents personnes en vingt ans

En 2007, un service d'accompagnement à la vie sociale avec une offre à la location de huit logements individuels regroupés. Puis, création d'un accueil de jour et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés. « Tous ces projets convergent vers une réadaptation sociale, familiale, voire professionnelle dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé », explique le président Jacques Guillemant.

Depuis vingt ans, l'association a accueilli plus de deux cents personnes sur l'ensemble des services, avec des durées de séjours moyens très variables et a accompagné une soixantaine de familles. Elle emploie une cinquantaine de personnes. ■

LIXY Journées Portes Ouvertes au Centre d'Orval

Le Centre d'Orval à Lixy ouvre ses portes aux professionnels le 22 septembre 2017 et au grand public le 23 septembre 2017.

Le 11 août 1986, Philippe Guillemant, jeune homme de 25 ans originaire de Lixy, est victime d'un très grave accident sur une route de l'Yonne. En février 1987, ses parents, déterminés à se battre, participent à la création de l'AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens) Ile de France. Ils découvrent alors qu'aucune structure spécifique n'existe pour accueillir les victimes et pallier à la solitude des familles. Ils créent ensuite l'association ACOR le 30 septembre 1988, pour laquelle ils mobiliseront leur entourage, les élus locaux, nationaux, le milieu associatif et les pouvoirs publics. Le 7 Juin 1991, la préfecture de l'Yonne autorise la création d'un centre d'accueil, à titre expérimental. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ouvrira ses portes le 4 mars 1996 et ne les fermera plus.

Quelques chiffres

En France 160.000 personnes sont victimes chaque année de traumatisme crânien, dont 5.500 qui garderont de lourdes séquelles. Dans l'Yonne, 28 personnes par an présenteront des séquelles lourdes d'un traumatisme crânien et devront être accompagnées par des services sanitaires médico sociaux.

Concernant les AVC, ce sont 130.000 personnes qui en sont victimes chaque année en France et 672 dans l'Yonne.

Un centre pionnier

Ce centre est le tout premier foyer d'accueil médicalisé accueillant des personnes victimes de traumatisme crânien et d'AVC, « *qui aujourd'hui est la première cause du handicap acquis chez l'adulte* » explique Alain Viault, directeur du centre d'Orval. « *On a été un peu les précurseurs de personnes qui, à l'époque, n'avaient aucun lieu de réadaptation aux sorties des centres de rééducation fonctionnelle* » précise-t-il. Depuis, l'association a développé de nouveaux services sur le territoire adaptés aux besoins des personnes accueillies et en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le Foyer d'Accueil Médicalisé de Lixy offre une capacité d'accueil d'environ 20 personnes et dispose d'un budget d'environ 1.500.000 euros accordé par le Conseil Départemental de l'Yonne et l'ARS.

Les Journées Portes Ouvertes

Ces journées ont pour objectif de permettre aux professionnels et au grand public « de mieux comprendre le rôle de cette association qui est quand même très atypique sur le plan national et engagée depuis plus de 20 ans ». Elles leur offriront également la possibilité de mieux connaître le traumatisme crânien, les lésions cérébrales acquises « *qui peuvent potentiellement toucher tout le monde* ».

Pour les professionnels, le foyer sera accessible le vendredi de 10h à 12h. Le service d'Accompagnement à la Vie Sociale, le Centre d'Accueil de Jour, le Groupe d'Entraide Mutuelle ainsi que le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés ouvriront de 13h à 16h. Le samedi, la journée débutera à 9h30 par la projection d'un film présentant l'impact de la lésion cérébrale, suivie d'un échange avec la salle, puis d'un buffet. Le FAM ouvrira ses portes à 13h30. ■

Centre de l'Orval à Lixy

Floriane BOIVIN

Plus d'infos sur le site web du foyer : www.acor.fr

B – LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DE LEURS REPRESENTANTS

Le conseil d'administration

Dans ses statuts, l'association ACOR a acté la participation, en tant qu'administrateurs de droit, de deux représentants des familles de résidents du F.A.M., élus par correspondance par leurs pairs. Ceux-ci siègent régulièrement aux conseils d'administration de l'association ACOR (*cf. page 68*

)

D'autre part, les familles des usagers des services (FAM, SAVS et CAJ) sont invitées à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association ACOR. Pour l'année 2017, cette réunion a eu lieu le samedi 10 juin 2017.

Le conseil de la vie sociale (C.V.S.)

Il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement des trois services actuels (F.A.M., S.A.V.S et C.A.J.). Cette instance, à laquelle participe un représentant de la commune de Lixy, joue pleinement son rôle d'échanges et de concertation entre les représentants des familles, des usagers et du personnel.

Deux représentants du conseil d'administration y siègent de droit. Trois réunions se sont tenues au cours de l'année 2017, le 16 mars, le 8 juin et le 19 octobre.

La réunion mensuelle des résidents

Une réunion générale rassemblant l'ensemble des résidents accueillis sur le site, en présence de la direction, est mise en place mensuellement.

Bien investi au fil du temps, cet espace de parole permet la transmission d'informations ; il est surtout un lieu d'expression et d'écoute à même de faciliter la vie en collectivité et le respect de l'autre. On y prépare également les CVS et leurs restitutions.

La commission restauration

En instaurant un temps d'échanges, cette commission facilite la communication entre le prestataire de service et les bénéficiaires. Elle permet de prendre en compte les remarques des résidents, des salariés et de faire connaître les exigences de la cuisine collective, ceci dans le but de l'amélioration de la qualité du service rendu.

La commission est composée de deux représentants des résidents, deux représentants des salariés, une infirmière, la chef cuisinière associée à son responsable de secteur et de la direction.

La commission restauration s'est réunie trois fois au cours de l'année 2017.

La réunion du PAI et la restitution familles/mandataires

Au minimum, une fois par année, l'usager est convié à une réunion « projet » qui permet d'effectuer en sa présence un point de l'accompagnement dispensé et de redéfinir avec lui les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour l'année à venir. Dans un second temps, et s'il le désire, ses proches, et dans tous les cas son représentant légal (curateur ou tuteur), sont associés à cette restitution.

******

C – LES RESSOURCES HUMAINES

La formation continue et les indicateurs sociaux

Au sein des services, un effort important est consenti pour favoriser la formation professionnelle continue et optimiser les fonds réservés à cet effet au bénéfice des salariés de l'association.

Visant une plus grande qualification, toutes ces actions convergent vers une meilleure compréhension des pathologies et des problématiques rencontrées ; elles tendent à favoriser l'accueil et le respect de la personne accueillie.

Voici la liste exhaustive des journées d'étude, colloques et autres formations 2017 réalisées au profit des salariés :

- Une IDE et le Directeur ont assisté à une journée sur la prévention des risques infectieux au sein du secteur médico-social à Dôle, le 7 mars 2017, puis le 19 septembre.
- Le 19 avril, sur ½ journée, l'ensemble des salariés ont été sensibilisés aux enjeux de l'hygiène bucco-dentaire chez pour les résidents accueillis.
- Trois salariés ont été formés comme « *correspondants hygiène* » au CHS de Sens le 14 avril 2017.
- Le directeur a suivi avec intérêt les deux journées nationales « FAM MAS » à Nancy, les 22 et 23/05/2017
- 9 salariés ont suivi un cycle de trois jours de formation sur le thème : « *Les personnes victimes d'un traumatisme crânien* » au second trimestre 2017.
- Deux autres ont été sensibilisés au Handicap psychique, durant 4 jours, les 15 et 16 mai puis les 19 et 20 juin 2017.
- Notre médecin coordonnateur a suivi un cycle de formation sur la démarche éthique durant le premier semestre 2017.
- Approche globale de l'accueil et l'accompagnement des personnes cérébro-lésées, pour une aide-soignante et une IDE, les 5 et 6 juin 2017.
- Cinq membres du personnel ont apporté leur contribution et leur expérience, à la journée d'échange « inter FAM » qui s'est tenue à Betton, le 16 juin, à l'initiative du GCSMS « *CAP/TCL* » sur la thématique de l'intimité, l'affectivité et la sexualité des usagers au sein des services
- Deux salariées ont été sensibilisées au projet de vie personnalisé des personnes cérébro-lésées les 23 et 24 novembre 2017.
- Une journée concernant « *les parcours de santé* » pour le Directeur, le 21 novembre 2017.
- Le technicien de maintenance a suivi un stage de recyclage « habilitation électrique », les 19 et 20 octobre 2017.

- Dans le cadre de la convention passée avec le Centre Hospitalier de Sens qui nous met à disposition une infirmière hygiéniste, les équipes de professionnels, ont reçu plusieurs rappels à l'indispensable hygiène des mains et aux respects de précautions standards.

↳ Enfin, un cadre de l'établissement a entamé en 2017, une formation « CAFERIUS » préparant à la fonction de chef de service, sur un cycle long de deux années.

A ces nombreuses actions de formation, il convient d'ajouter la démarche institutionnelle engagée sur l'évaluation interne qui enrichit chacun des acteurs et les rend plus efficients dans leur pratique quotidienne.

Activités et absences du personnel du FAM

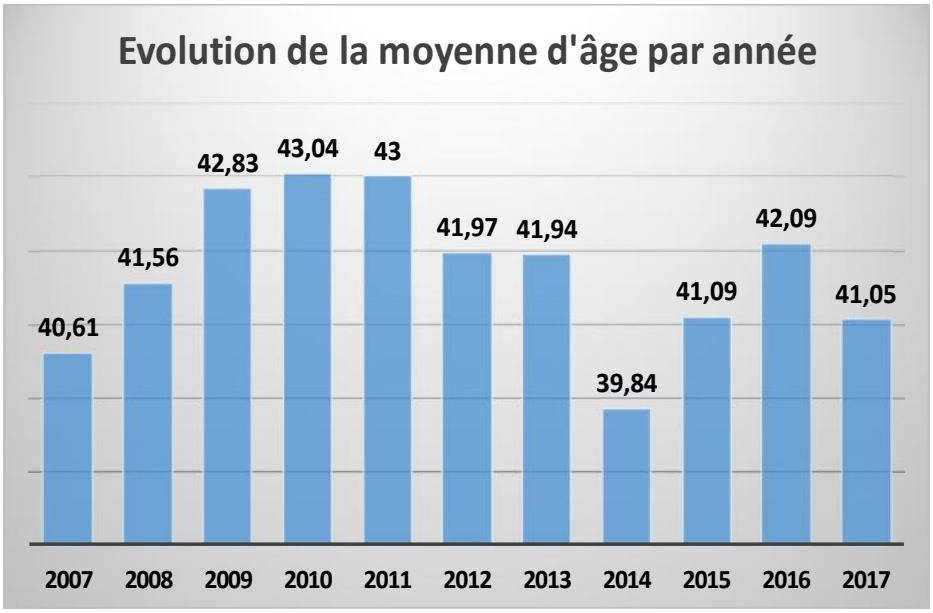

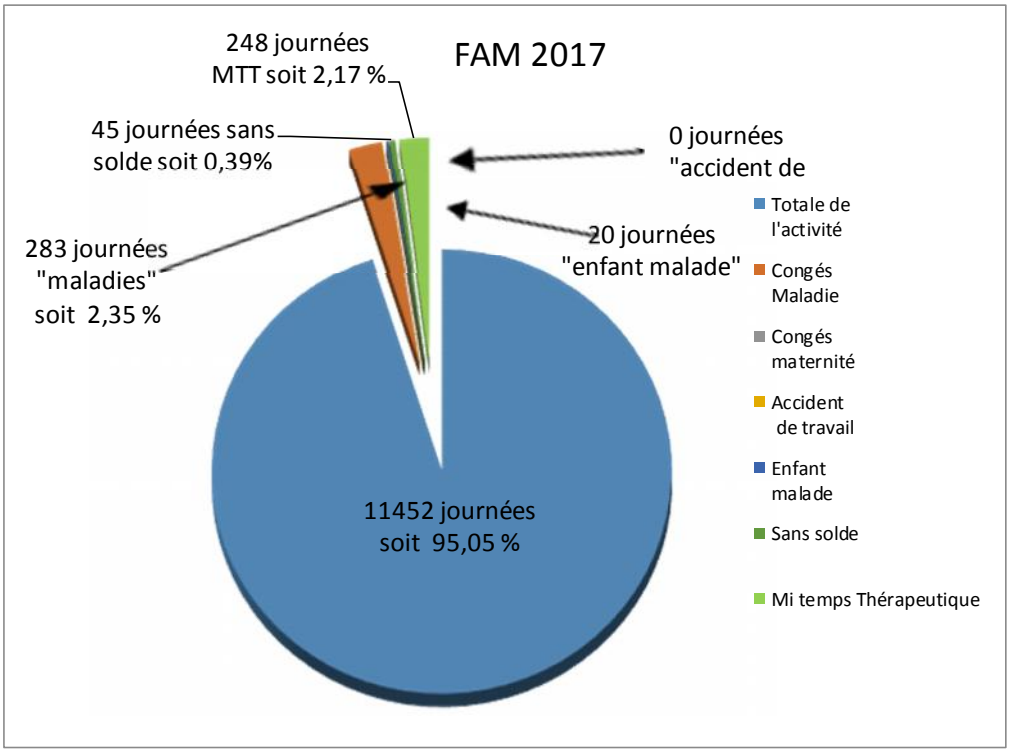

L'accueil de stagiaires

Chaque année nous sommes très sollicités par des stagiaires de formations diverses qui souhaitent découvrir notre foyer et le public si particulier qu'il accueille.

Les interventions faites dans les écoles de formations, suscitent beaucoup d'intérêts auprès des élèves qui ont envie de postuler pour un stage par la suite. Le bouche à oreille entre stagiaires est également important.

Toutes les demandes de stage sont étudiées et une réponse est donnée à chaque courrier, qu'elle soit positive ou négative. En cas de possibilité d'accueil, une rencontre est organisée afin de définir les modalités du stage. Une convention de formation est signée et un bilan de stage réalisé en fin de parcours.

Pour que l'accueil soit optimum nous acceptons essentiellement les stagiaires dont le cursus de formation correspond à la formation d'au moins un des salariés du FAM.

Lors de leur stage, les stagiaires découvrent un fonctionnement et un public souvent méconnus. Il en ressort beaucoup de questionnements, d'échanges et un réel intérêt, pour un public adulte, très différent de ceux rencontrés dans les établissements médico-sociaux habituels.

La majorité des stagiaires repart avec beaucoup de satisfactions mais avec la frustration d'un stage trop court (même sur 4 mois) pour découvrir pleinement toute la complexité du public accueilli et l'étendue de l'accompagnement dispensé.

Pour les équipes, très investies, l'accueil des stagiaires est un moyen de parler des pratiques, de l'accompagnement spécifique au FAM de l'Orval, d'expliquer les fondements de nos professions et de former de futurs professionnels. Il est également très constructif de disposer de retours critiques de personnes extérieures.

Pour les résidents, c'est l'occasion de découvrir de nouvelles personnes, de pouvoir se raconter et échanger, sans d'autres enjeux que la simple relation.

Au fil des années un partenariat a donc été créé avec les différents organismes de formation comme l'A.P.F.T.S (***Association pour la formation des travailleurs sociaux***) d'Avon, le G.R.E.T.A[1] de l'Yonne, l'I.R.T.S[2] de Paris Ile de France, l'I.R.F.A.S.E[3] d'Evry, l'I.F.S.I[4] de Sens, l'I.R.T.S[2] de Champagne-Ardenne et de Seine et Marne, l'I.F.S.I[4] de Montereau, etc.

Plusieurs représentants de ces écoles sont venus, dans le cadre d'évaluations, découvrir notre structure ; ils ont manifesté leur intérêt et leur envie de poursuivre cette collaboration.

L'accueil et la formation des stagiaires est donc un rôle important, qui demande un investissement réel des différents professionnels concernés et une analyse permanente de nos pratiques.

Au cours de l'année 2017 nous avons accueilli 10 stagiaires sur des périodes allant de une journée à 6 mois :

- 1 étudiante AES[5] – CRIFAD de Bourgogne (***Comité Régional des Institutions pour la Formation des Aides à Domicile***)
- 1 étudiante AES Ste-Colombe
- 3 étudiantes à l'IFSI[4] de Sens
- 1 étudiante M.E (**Moniteur Educateur**) 2ème année à L'IRTS[2] de Melun
- 2 étudiants 2èmes années à l'IFSI[4] de Sens
- 1 étudiant en stage d'observation
- 1 étudiante IFAS[6]

1 (***Gr**oupement d'**Eta**blissements pour la formation des adultes*)
2 (***I**nstitut **R**égional du **T**ravail **S**ocial*)
3 (Institut de Recherche et de Formation dans l'Action Social de l'Essonne)
4 (*l'**I**nstitut de **F**ormation en **S**oins **I**nfirmiers*).
*5(**A**ccompagnant **E**ducatif et **S**ocial)*
6 (***I**nstitut de **F**ormation **A**ides-**S**oignants)*

- du 3 janvier au 7 avril 2017 : Mme E. G., AES – CRIFAD de Bourgogne
- du 19 septembre 2016 au 13 janvier 2017 : M. Y.H - 2ème année à l'IFSI de Sens
- du 06 février 2017 au 10 mars 2017 et du 29 mai au 30 juin : Mme M.N- l'IFSI de Sens
- du 13mars au 26 mai 2017 : Mme L.B- l'IFSI de Sens
- du 9 mai au 23 juin 2017 : Mme P.C – IFSI de Sens
- du 15 mai au 9 juillet 2017 : Mme L.G – AES Ste Colombe
- du 18 septembre 2017 à février 2018 : Mme L.G - M.E 2ème année à L'IRTS de Melun
- du 18 septembre au 22 décembre 2017 : Mme A.D - 2ème année à l'IFSI de Sens
- les 30 et 31 octobre 2017 : Monsieur G.M - stage d'observation
- du 20 novembre 2017 au 15 décembre 2017 : Mme A.D - IFAS

L'équipe de jour au FAM

L'équipe *« de jour »* est composée de trois moniteurs d'atelier et de quatre éducatrices spécialisées. Elle intervient du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures. Au cours de la semaine, quatre de ces salariés interviennent en alternance au Centre d'Accueil de Jour.

Chacun est plus particulièrement responsable d'une activité, en rapport à ses compétences et sa technicité : création manuelle, bricolage, cartonnage, communication, arts multiples, journal, chiffres et lettres. L'activité est modulable, adaptable aux besoins des résidents. Elle est également le médium à une relation d'aide.

D'autres activités spécifiques sont également proposées : équitation, U.L.M., médiathèque, club des ainés, art floral, slam, planning, album souvenir, orientation, jeux de rôles, courses, ciné débat.

- **Les matinées sont consacrées à des ateliers spécifiques visant les personnes avec un profil de réadaptation:**

Ils se déroulent de 9 h 30 à 11 h 30. L'atelier répond aux besoins et demandes de la personne, qui figurent dans son Projet d'Accompagnement Individualisé. Cela nécessite donc de :
- s'imprégner des objectifs de son projet,
- d'appréhender la pertinence de chacune des activités proposées,
- d'estimer le degré de mobilisation de ses capacités physiques et cognitives,
- d'être à l'écoute de ses attentes et besoins.

L'objectif final est de donner au résident la possibilité d'effectuer les tâches seul. Ce travail d'accompagnement s'effectue en complémentarité avec l'équipe « *Vie quotidienne* », et en

transversalité avec l'équipe pluri professionnelle : neuropsychologue, psychologue, ergothérapeute, orthophoniste et le service médical.

Une animation est proposée chaque matinée aux personnes qui sont sur un profil *« lieu de vie »*, co-animée avec des membres de l'équipe « *vie quotidienne* » :

Des supports de stimulation et d'interactions sociales sont alors proposés : Lecture de la presse, décoration ou fleurissement du FAM, chants, musique, danses, visionnage de documentaires ou des films, jeux de sociétés, activités manuelles, etc.

Nous encadrons les temps de déjeuners et un salarié est chargé d'assurer la permanence chaque jour, de 12 h à 17h.

- **Les après-midis sont consacrés aux temps d'activités :**

Chaque membre de l'équipe est imprégné des objectifs du projet de chaque résident. L'activité est adaptée en fonction des capacités des personnes. Des outils d'accompagnement peuvent être utilisés, comme des fiches techniques ou bien l'utilisation de gabarits ou encore de matériels adaptés ; des supports didactiques tels que photos, etc.

Durant ces temps d'activité, et s'il y a pertinence, les résidents qui sont en profil « *lieu de vie* » peuvent se retrouver avec les personnes qui sont en profil de « *réadaptation sociale* ».

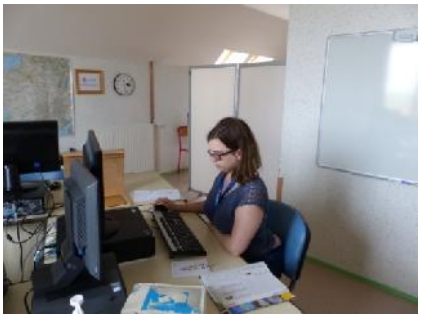

L'équipe de jour doit prendre en compte les contraintes organisationnelles : rendez-vous médicaux, psychologiques, neuropsychologiques, ergothérapeute, orthophoniste, etc.
Nous devons aider l'usager à « rythmer » le temps pour les personnes qui peuvent avoir des troubles de la temporalité ou de la mémoire.
Les axes d'amélioration déclinés dans le dernier rapport d'évaluation externe ont encouragé la mise en place d'activités de socialisation sur l'extérieur et tout comme au sein de l'établissement :

Présence des résidents au sein du tissu associatif local, « Aide et partage » à Maillot, « Les bouchons d'amour » à Sens; participation au « Club des ainés » du village, à la collecte deux fois par an des Restos du Cœur, équitation à Saint Valérien, ULM à Gisy…

La présence effective au sein des manifestations comme « *Handy'art* », avec une exposition artistique au Marché Couvert de Sens et à Auxerre cette année, où nous avons d'ailleurs remporté le prix du public ;
ou bien encore lors de l'exposition d'une création collective sur le thème de l'Arbre de Vie, à Dijon, en partenariat avec l'association « Itinéraire Singulier ».
Activité soutenue de certains « *résidents/reporters* » lors de la mise en œuvre du journal interne « Le Mag en T », qui rythme la vie du centre.

Un reportage sur l'activité U.L.M. a été réalisé cette année par FR3 Bourgogne.
Nous pouvons ainsi remercier les partenaires extérieurs qui contribuent activement, par leur ouverture d'esprit et les valeurs qu'ils véhiculent, à offrir aux résidents des supports utiles à leur projet.

- **Un rôle de référent de parcours**

Chaque membre de l'équipe est référent de plusieurs personnes accueillies au sein de l'établissement. Associé au référent « vie quotidienne », le référent « parcours » va plus particulièrement accompagner la personne dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.
Les éducatrices spécialisées ont des missions de coordination d'équipe avec des tâches plus spécifiques, comme la gestion de l'argent de poche en lien avec les organismes de tutelle et les familles

Conclusion

L'équipe « de jour » participe donc avec l'équipe « vie quotidienne » à un accompagnement global et transversal de la personne accueillie au sein du FAM.

La somme des qualifications professionnelles et des compétences acquises se conjuguent et convergent dans la mise en œuvre et le soutien du projet d'accompagnement individualisé.

Un vrai travail d'équipe !

D - LE MAG EN T

Les rédacteurs du « Mag en T » viennent de finaliser la nouvelle version de notre journal interne.
Sous la houlette de Morgane, éducatrice spécialisée récemment recrutée, l'équipe de journalistes nous a concocté une rétrospective de l'année 2017 !

Vaste chantier eu égard au nombre important d'activités, d'ateliers ou des sorties…

La consistance est proportionnelle à la vie dans notre établissement ! Et quelle vie... quelle énergie !

Merci à toute l'équipe de rédaction pour cet excellent travail qui sert, pour certains, de support de réadaptation.
Bonne lecture...

Vous retrouverez l'intégralité du bulletin sur notre site : www.acor.fr

E – LE COMITE D'ETHIQUE

En septembre 2015, après une année de réflexion, nous avons concrétisé la mise en œuvre d'un Comité d'Ethique. Ce comité est commun aux 3 services gérés par l'Association, à savoir le Foyer d'Accueil Médicalisé, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et le Centre d'Accueil de Jour.

L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Elle émerge d'un questionnement pouvant venir des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage.

La réflexion éthique vise à faciliter une prise de décision « juste », dans une situation donnée à un moment donné.

Les situations problématiques au plan éthique se situent dans des zones d'incertitude juridique ou réglementaires ou bien lorsque des logiques de valeurs contradictoires sont à l'œuvre.

Au plan institutionnel, il s'agit d'une réflexion collective et consensuelle, associant une pluralité de points de vue (usagers, proches, représentants d'usagers, professionnels, personnes ressources…) déclenchée par des situations concrètes singulières où entrent en contradiction des valeurs ou des principes d'intervention.

Face à une situation posant problème pour laquelle le comité d'Ethique est saisit, et à partir de principes d'actions et en fonction de critères qu'il se donne, le comité recherche la meilleure façon d'agir en donnant un sens aux recommandations qu'il émet.

Son action, qui émane de questionnements individuels, vise l'utilisation des recommandations formulées dans un contexte plus général de façon à faire progresser les pratiques de l'institution et des services.

La réflexion éthique, donne du sens à nos pratiques, elle contribue à faciliter une prise de décision la plus « juste » possible. Elle renforce également les relations de confiance entre les acteurs

Les membres se réunissent, dans un lieu neutre, 3 à 4 fois par an et aussi souvent que nécessaire. Deux membres du Comité d'Ethique ont suivi un cycle de formation de 3 jours en mars 2017.

*****

Le Comité d'Ethique a diffusé en ce début d'année 2017, le flyer (présenté ci-dessous) ainsi qu'un affichage au sein de tous les services de l'association.

Une fiche de saisine permet à chacun de formuler sa requête et de la déposer dans la boite prévue à cet effet.

L'investissent remarquable des membres du comité doit être ici salué tout comme l'excellent climat qui règne lors des rencontres.

Remerciements également à la municipalité de Lixy, qui met gracieusement une salle à notre disposition.

F – NOS PARTENAIRES ET LE TRAVAIL EN RESEAU

↳ Le Président et le Directeur ont assisté à l'assemblée générale de l'U.N.A.F.T.C. qui s'est tenue à Paris, le 7 avril 2017. La refonte du projet associatif 2017/ 2022 fixe les perspectives d'une nouvelle dynamique.

↳ Depuis plusieurs années, l'association ACOR entretient des liens particuliers avec l'AFTC Bourgogne – Franche-Comté. Une convention de partenariat a été signée entre nos deux entités pour déterminer les spécificités de chacun et envisager les possibles coopérations.

En mars 2017, l'ARS a accordé des crédits non reconductibles afin que nous menions une réflexion partagée dans une perspective de coopération renforcée. Outre nos deux associations, cette démarche concerne également « la Novelline », association qui propose un projet innovant d'habitat partagé.

Un accompagnement technique extérieur permettra à nos trois associations, d'élaborer un diagnostic et d'envisager les éventuelles espaces de coopération.

** A.F.T.C. : Association des Familles de Traumatisés Crâniens*
** U.N.A.F.T.C. : Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés Crânien*

Un partenariat de longue date (2006) nous lie à l'association « Handiciel » et plus particulièrement à son Président, Jacques PAGE. En effet, celui-ci, bénévole et passionné, enrichit de sa présence, chaque mardi après-midi, l'atelier ULM. Posé, réfléchi, rigoureux, il a pris petit à petit la mesure des résidents, leur dispensant des conseils avertis dans le déroulement des procédures, avec écoute et empathie.
D'ailleurs les résidents le lui rendent bien en étant particulièrement ponctuels et assidus à cet atelier.

Il convient de rappeler notre appartenance aux valeurs de structures fédératives intersectorielles d'employeurs telles que **la F.E.H.A.P**., qui est pour nous un modèle de gestion privé non lucratif qui soutient des missions de service public. (Plus de 4 200 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et 2,5 millions d'usagers soignés)

Par notre adhésion, nous partageons comme 230 000 autres professionnels salariés, des valeurs communes axées sur la solidarité et l'intérêt collectif. Les administrateurs bénévoles gèrent des structures à taille humaine, à proximité des usagers et de leurs besoins. Le secteur Privé Non Lucratif est ainsi représenté auprès des pouvoirs publics, locaux et nationaux et s'impose comme une force de propositions sur les problématiques sanitaires, sociales et médico-sociales.

L'activité régionale offre de nombreuses sollicitations : Le tandem « Président/Directeur » est très présent aux rencontres régionales ou nationales ; assemblée générale régionale le 29 mars 2017, puis à l'assemblée générale nationale à Clermont Ferrand Paris les 22 et 23 novembre 2017.

A l'initiative des structures régionales (sanitaires et médico-sociales) dédiées à l'accueil des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou cérébro-lésées, et en partenariat avec le C.R.E.A.I. *(Comité Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée)* de Bourgogne, une commission siège chaque trimestre à Dijon.

Cette commission finalise l'annuaire des ressources disponibles en région Bourgogne Franche-Comté. Cet annuaire, sous forme de livret, et financé en partie par l'ARS Bourgogne Franche-Comté, vise en premier lieu à identifier les différentes modalités d'accompagnement ou d'accueil existantes qui peuvent être proposées aux personnes cérébro-lésées, qu'il s'agisse de structures sanitaires, d'établissements et services médico-sociaux ou d'autres ressources (professionnels libéraux, services à la personne, GEM…). Il s'adresse aux personnes victimes d'une lésion cérébrale et à leurs proches, mais également aux professionnels.
Il s'agit en effet d'assurer la diffusion de l'information, pour tous les publics afin de favoriser la continuité et l'interdisciplinarité de l'accompagnement, et contribuer à la coordination des différents intervenants pour éviter les ruptures de parcours.

Dans le cadre de notre partenariat avec le Comité Régional Handisport de Bourgogne, une nouvelle convention a été finalisée.
Elle a pour objet de reconduire, la mise à disposition d'un agent de développement, Olivier MARTIN, qui a pour mission de promouvoir la pratique du sport adapté au sein de l'établissement, sur la base de 20 heures hebdomadaires. Lorsqu'on mesure l'impact de son action auprès des résidents accueillis, nous ne pouvons que nous en réjouir.

↳ Partenaire de longue date, la commune de Lixy est particulièrement sensible à trouver des réponses ajustées aux interactions que nous lui soumettons. Des actions ponctuelles peuvent s'avérer être un excellent support de réadaptation et de réinsertion.
De plus en plus, la municipalité de Lixy est force de propositions pour intégrer les usagers du FAM dans la dynamique citoyenne locale.

↳ L'association ACOR du Centre de l'Orval fait partie des membres fondateurs d'un G.C.S.M.S. (Groupement de Coopération Social et Médico-Social). Il est une émanation de l'U.N.A.F.T.C. (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés).
Administrateur du groupement, le directeur des services de l'association ACOR siège régulièrement au sein du comité stratégique.

Appelé « CAP/TCL », (Coopération pour l'Accompagnement des Personnes Traumatisées crâniennes et Cérébro-Lésées), ce groupement instaure un nouveau cadre pour la coopération en matière sociale et médico-sociale. C'est une nouvelle forme juridique de regroupement d'établissements, de services, de personnes morales ou physiques. Chacun des membres signataires de la charte qualité, accompagne des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées.
Si la première reconnaissance fut l'arrêté prononcé fin 2011 par le Préfet de région d'Ile de France qui a approuvé la création de ce groupement en lui conférant une vocation nationale, la seconde, tout aussi concrète, s'est traduite, plus récemment, par le versement d'une subvention publique d'aide au démarrage.

Ces deux signes forts montrent, si besoin était, l'importance que les pouvoirs publics confèrent à notre initiative qui s'inscrit parfaitement dans les attentes énoncées du législateur.
Ce groupement permet l'optimisation et la mutualisation des ressources, se définit comme un lieu d'échanges (ex : démarche qualité, échanges de pratiques, spécificités de l'accompagnement des personnes, référentiels d'évaluation, outils, expérimentation…), permet d'accompagner la création d'un centre de ressources national, de développer des projets innovants et d'expérimenter des dispositifs. Il inclut la possibilité de gestion directe d'établissements et services et la réponse à des appels d'offre, tout en permettant à l'U.N.A.F.T.C. de conserver et de renforcer son rôle politique et de représentation.

Ce G.C.S.M.S. s'inscrit dans la dynamique du plan d'action gouvernemental en faveur des personnes ayant subi un traumatisme crânien.
Dans un contexte de réforme de la tarification, ce groupement permet à notre association et à ses services d'être rassemblés dans un groupe dynamique et homogène partageant les mêmes valeurs.

G – Le CPias

Le CPias (*Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins*) Bourgogne-Franche-Comté coordonne le dispositif des équipes mobiles d'hygiène de territoire (EMHT) dispositif auquel notre établissement participe activement.

L'objectif de ce dispositif est d'harmoniser en région la prévention et la maitrise du risque infectieux en établissement médico-social (EMS).

Dans le cadre d'une convention finalisée avec le CH de Sens, une infirmière hygiéniste est intervenue 9 journées au cours de l'année 2017.

Pour ce faire, le socle de notre réflexion et nos actions reposent sur :

- les objectifs fixés par le PROPIAS en termes de prévention des infections associées aux soins (IAS) en EMS (Instruction n° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018),
- Promouvoir une démarche d'analyse de risque.
- Réaliser la cartographie du risque infectieux au regard de la situation épidémiologique.

- Elaborer un programme d'actions prioritaires au regard des résultats de l'auto-évaluation pour la maîtrise du risque infectieux et du programme d'actions établi.
- Sensibiliser la direction de l'établissement et le personnel à l'importance de la maîtrise du risque infectieux en FAM.
- Valoriser le travail réalisé par les personnels de l'établissement.

Dans ce contexte, 3 axes de travail sont définis comme prioritaires en 2018 pour mettre en sécurité votre établissement : 2 axes ont pour objectif de standardiser la formation des professionnels des EMS pour gagner en efficience, le 3ème a pour objectif d'aider les EMS à optimiser une organisation d'établissement pour faire face à un évènement infectieux à potentiel épidémique :

Activité enregistrée au cours de l'année 2017 :

- Les formations : Lave bassin par Meiko, Correspondants hygiène à l'hôpital de Sens
- Les kits : tuberculose, gale, réactualisation du kit Gastro entérite et Infection respiratoire aigüe. Tous les kits sont prêts à l'emploi dans les boites à l'infirmerie.
- Les protocoles : antiseptique, hygiène des résidents, le carnet sanitaire et conduite à tenir en cas de dysfonctionnement et précautions complémentaires

- Les audits ou observation des pratiques : Audit en cuisine

- La grippe : Une campagne a été mise en place avec affichage d'une chartre engageant l'établissement à fournir les vaccins et faciliter la vaccination. Des affiches humoristiques incitant le personnel à se faire vacciner ont été affichées.
Malgré ces actions, on note un trop faible taux de vaccination chez le personnel contre 90% des résidents vaccinés.

- Autres points : Acquisition d'un lave bassin - Les infections sont relevées et notées- Travail sur l'hygiène bucco-dentaire - Audit Grephh et DARI mis à jour.
Un AES est à déplorer : des formations ont été ré initiées

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité
du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Préambule

Le site du SAVS est situé au 2, rue Auguste Morel à SENS. Il se compose d'un immeuble comprenant 8 appartements et 2 bureaux.

Ouvert en janvier 2007, ce service offre aux bénéficiaires la possibilité d'une vie autonome au cœur de la cité. Chacun des bénéficiaires du service est locataire, à titre privé, de son appartement et tente de se réaliser pleinement dans son nouveau projet de vie.

Le SAVS est ouvert de 9 h à 17 h. Le personnel de nuit assure une présence nocturne de 20 h à 6 h en semaine et de 19 h à 5 h le week-end.

Le S.A.V.S. permet d'apporter à chacun un accompagnement personnalisé et contractualisé à l'admission. Dès son arrivée, l'usager est invité à autoévaluer ses compétences à l'aide d'une grille conçue à cet effet. Dans une seconde phase, l'accompagnateur apporte sa perception afin de la confronter à la grille d'auto-évaluation. Cela permet de travailler sur les écarts et de jeter une première ébauche du projet d'accompagnement personnalisé pour une vie autonome dans le but de favoriser sa participation pleine et entière à la vie sociale. Des réajustements peuvent s'imposer.

Sur ce principe de base, les professionnels du S.A.V.S. mettent en œuvre, avec la personne concernée, les moyens de compensation et des réponses sociales adaptées aux situations rencontrées.

L'objectif du SAVS est de soutenir les usagers dans des démarches visant à la vie quotidienne, la gestion administrative et financière, le suivi médical, les relations sociales, les loisirs, le parcours professionnel en veillant à ce qu'ils restent toujours acteurs de leur projet.

A- LES RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu de l'effectif, le personnel travaille le plus souvent en autonomie et exerce une responsabilité individuelle reconnue et acceptée.

L'équipe expérimentée est la suivante :
- Un Aide Médico Psychologique à temps plein
- Une monitrice éducatrice à temps partiel
- Deux postes et demi de veilleurs de nuit

La présence du personnel de nuit contribue à rassurer ; elle est un gage de sécurité et s'avère, pour certains, particulièrement utile dans la dédramatisation de situations anxiogènes.
Les personnes ayant quitté le site pour vivre en ville conservent un lien avec ce personnel soit par téléphone soit en venant à la permanence.

Les ressources partagées issues du F.A.M. :
- Assistante sociale
- Secrétaire de direction
- Comptable
- Chef de service et Directeur.

Activité des salariés

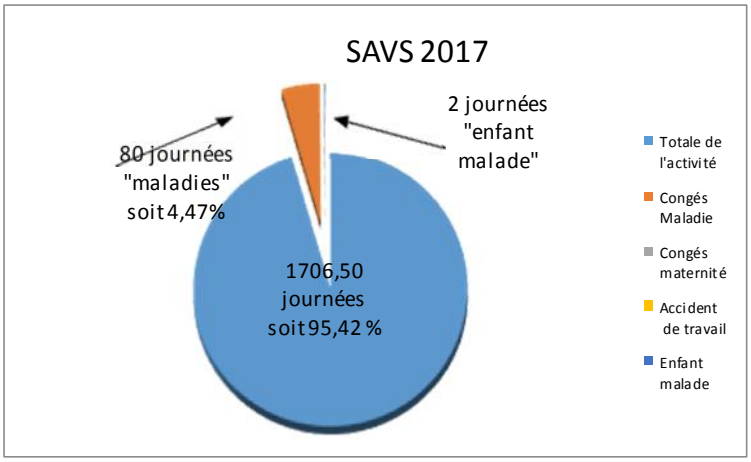

B- MOUVEMENTS DES USAGERS

Au cours de l'année 2017, 12 personnes dont 6 sur site ont été suivies par l'équipe SAVS.
Une personne est accompagnée par le service depuis janvier 2017, elle réside à une quarantaine de kilomètres de Sens.
Suite à un état de santé de plus en plus préoccupant nécessitant une hospitalisation, nous avons été amenés à reconsidérer le projet d'un usager en difficulté. Cette personne a été accueillie durablement au FAM Philippe Guillemant en juin 2017.

↳ Une personne a fait le choix de suspendre le suivi SAVS en décembre 2017. Celle-ci a quitté l'appartement qu'elle occupait sur le site depuis 2007 pour s'installer dans le parc locatif de la ville.

↳ Nous avons été confrontés à la disparition brutale d'une personne en novembre 2017. Cette personne résidait sur le site du SAVS et bénéficiait d'un suivi depuis octobre 2016.

↳ Après un séjour en accueil temporaire au FAM Philippe Guillemant, une personne a été accompagnée dès sa sortie par le SAVS. Elle réside dans un appartement sur site depuis octobre 2017.

↳ Après réception des notifications MDPH, nous avons rencontré une personne susceptible de bénéficier d'un suivi SAVS dans le cadre d'une visite de préadmission. Celle-ci a fait le choix de ne pas donner suite à notre accompagnement.

Même si cette rencontre ne se solde pas par la concrétisation d'un accompagnement, nous considérons néanmoins, que cela permet aux personnes de bénéficier de précieux conseils pour les aider dans leurs démarches en cours (administratif, procédure d'indemnisation, contacts, orientation médicale, professionnelle, …).

Le profil des usagers et l'activité

L'âge moyen des usagers est de 41 ans
Durant l'ouverture en janvier 2007 jusqu'à la fin d'année 2017, 21 personnes ont été accompagnées au SAVS.

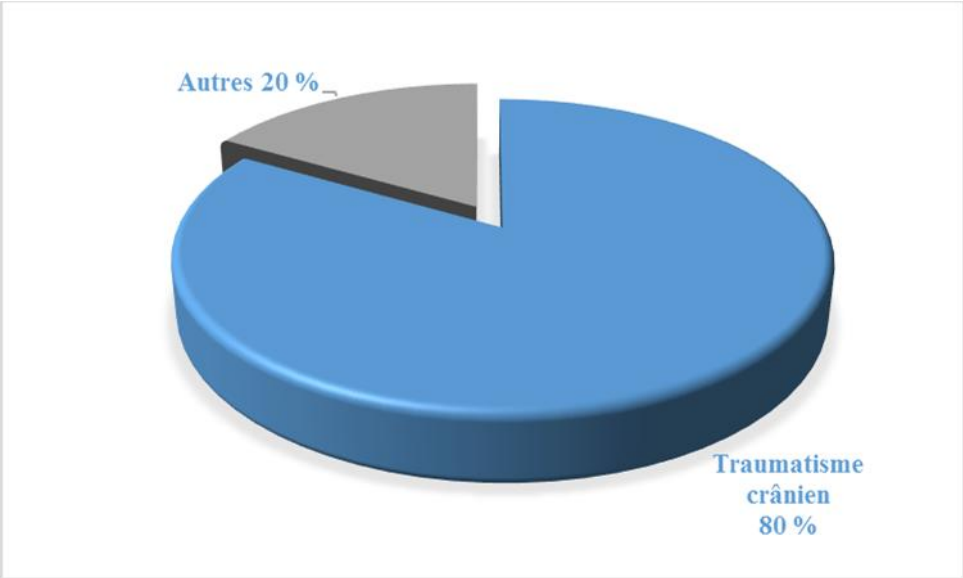

Graphique 1 - Répartition des pathologies des usagers du SAVS

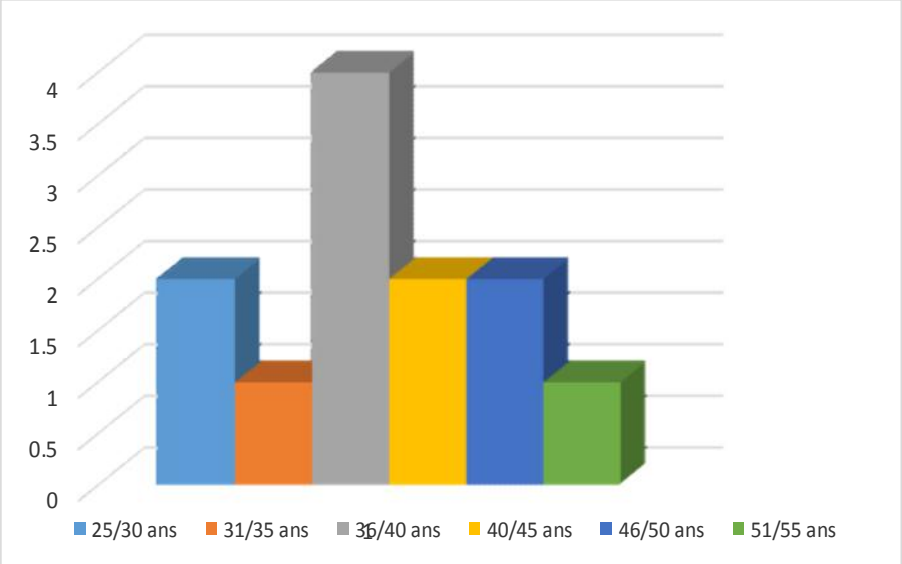

Graphique 2 - Répartition des tranches d'âge des usagers du SAVS

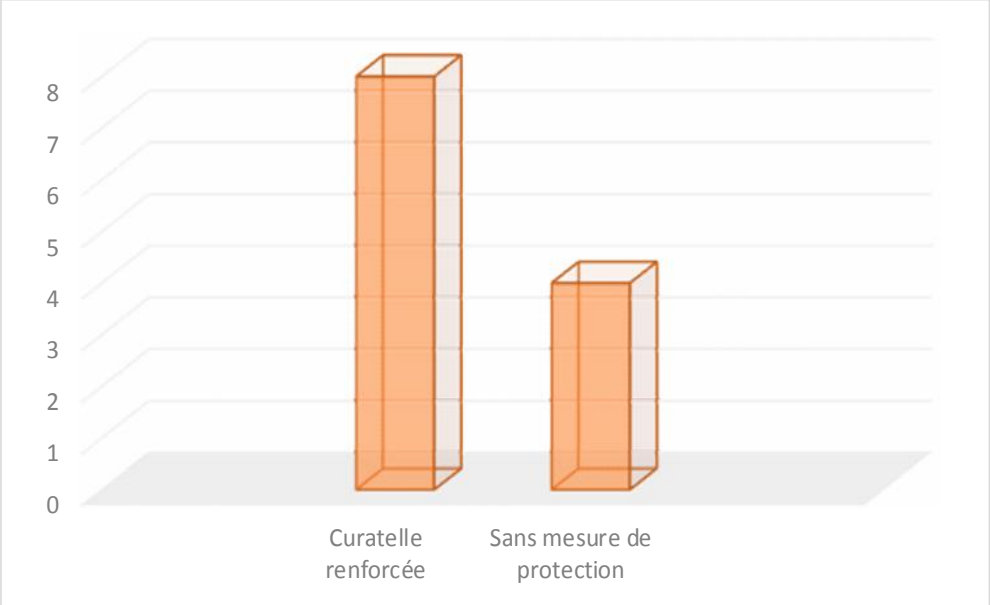

Graphique 3 - Mesure de protections prononcées

Synthèse de l'équipe.

L'objectif du SAVS reste le même que celui fixé à l'ouverture à savoir soutenir les usagers dans des démarches visant la vie quotidienne, la gestion administrative et financière, le suivi médical, les relations sociales, les loisirs, le parcours professionnel en veillant à ce qu'ils restent toujours acteurs de leur projet. *(cf. graphique 5)*
Nous avons pu constater qu'au fil des années, certains usagers ont tendance à renoncer à certaines démarches pourtant acquises par le passé. Le maintien d'un suivi régulier est donc nécessaire pour les stimuler à nouveau dans leur quotidien.

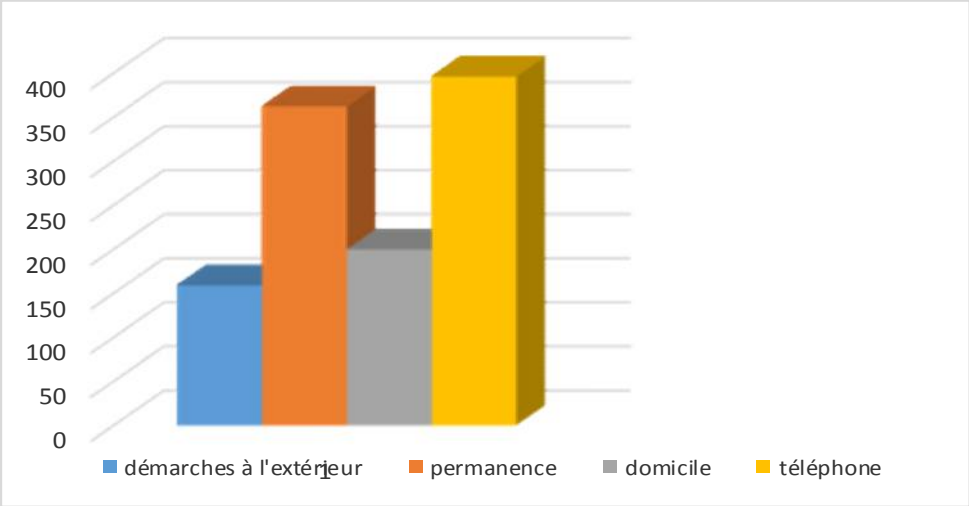

Graphique 4 - Fréquence moyenne des types d'intervention

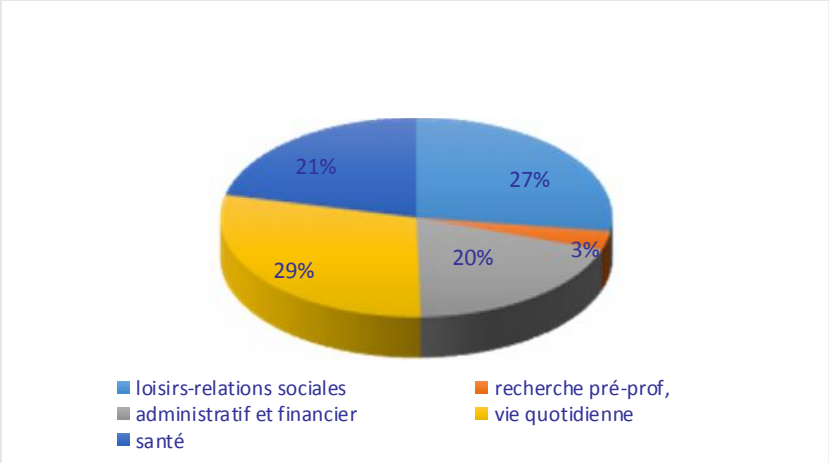

Graphique 5 - Fréquence moyenne par type d'accompagnement dispensé

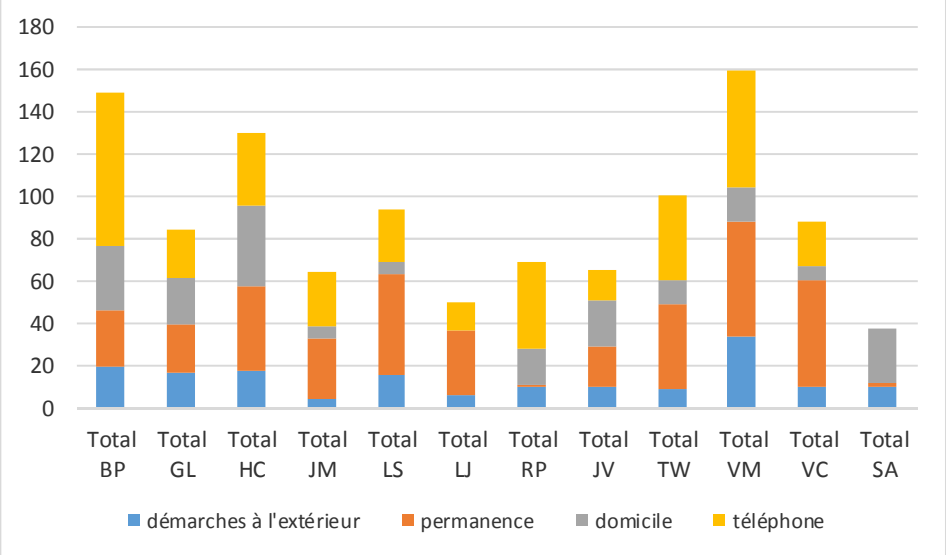

Graphique 6 - Fréquence moyenne des types d'intervention par usager

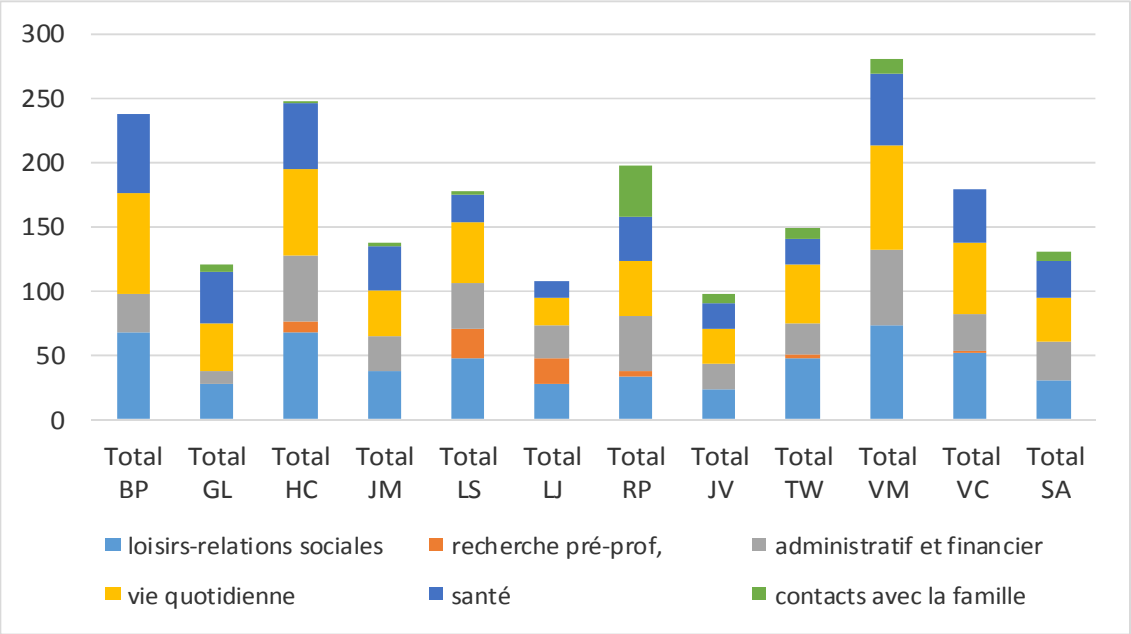

Graphique 7 Répartition des types d'accompagnement par usager

Il est à noter que le suivi SAVS de JV a débuté en octobre 2017.

- L'usager TW s'est absenté sur une durée totale de cinq mois au cours de l'année.
- Le suivi de GL a pris fin en juin 2017

Comme chaque année, l'association ACOR a organisé deux journées « *Portes Ouvertes* » les 22 et 23 septembre 2017. A cette occasion, le SAVS, tout comme les autres services de l'association, a ouvert ses portes sur le site de Sens afin d'accueillir les différents professionnels et partenaires mais également les familles. Cet évènement inédit avait pour objectif de présenter notre service et d'échanger sur notre fonctionnement et nos pratiques. Même si trop peu de personnes ont franchi le seuil du service, l'expérience n'en reste pas moins enrichissante pour chacun des acteurs.

Le 14 décembre 2017, l'équipe SAVS a également participé à un forum organisé par la MDPH, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé. Cette journée a permis aux professionnels de différents secteurs de se retrouver et d'échanger autour d'une thématique « *La place des différents acteurs dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap* ».

Un accompagnement personnalisé

Le choix de vivre en appartement implique un degré d'autonomie suffisant pour aborder les actes de la vie quotidienne. L'usager doit être à même de faire des choix, de s'organiser. Le profil des usagers est différent de par leur personnalité, leur pathologie, leur histoire de vie. Pour cela le service se doit d'observer, de comprendre et de s'adapter pour accompagner au mieux chacun d'eux dans leurs projets respectifs.

L'équipe met en place un accompagnement personnalisé afin de pallier les difficultés du quotidien et intervient une à deux fois par semaine sur des temps définis avec l'usager suivant les besoins **(**La gestion des courses, l'aide à l'élaboration des repas, à l'hygiène et à l'entretien du logement, l'utilisation des transports...). Au domicile, le service peut apporter un soutien à l'organisation du logement, notamment en matière de classement des documents, aide aux courses, réaménagement de l'espace de vie... *(cf. graphiques n°4 et 6)*

Au besoin, l'usager peut faire appel à des intervenants extérieurs pour une aide ponctuelle ou régulière dans les tâches ménagères. Il est important de déterminer clairement les fonctions de chacun afin d'éviter toutes confusions tant pour l'intervenant que pour l'usager.

Au-delà des difficultés, l'usager a tendance à se dévaloriser et à renoncer à ses projets. L'objectif du SAVS est de l'amener à prendre ses propres décisions, à trouver des solutions, à dépasser ses craintes et faire ses propres choix pour résoudre des problèmes liés à la vie courante. Nous pouvons lui suggérer un certain nombre de méthodes et d'outils pour y parvenir.

Il semble important de faire apparaître la distinction entre l'accompagnement, d'une part, d'une personne domiciliée à l'extérieur du site possédant une expérience de vie antérieure à son accident vivant en présence de son compagnon et de ses enfants et d'autre part, une personne faisant l'expérience inédite de s'installer depuis peu dans son propre appartement sur site avec pour objectif d'apprendre à vivre seul après plusieurs années en institution.

Bien que les objectifs de ces personnes soient similaires, nous nous devons de prendre en considération tous ces facteurs pour adapter au mieux notre accompagnement.

Fort de ces dix années d'expérience, notre accompagnement repose avant tout sur le parcours du blessé avant et après l'accident ainsi que sur le contexte social et familial actuel. Tous ces éléments constituent le point de départ de notre suivi. Notre approche diffère totalement selon le parcours ou la situation de chacun.

Il est important pour le comprendre de distinguer deux types de profils.

↳ Le premier est un usager sortant d'une structure type FAM. Son parcours, son évolution sont clairement identifiés et validés par une équipe pluridisciplinaire.
Nous prendrons l'exemple de l'usager ayant quitté le FAM « Philipe Guillemant » en fin d'année 2017 pour intégrer un appartement sur site et bénéficier, dès sa sortie, d'un suivi SAVS.
Une coopération entre les différents professionnels du FAM et du SAVS a permis par l'intermédiaire d'échanges et d'éléments écrits, d'une part, de préparer sa sortie et d'autre part d'harmoniser son intégration dans son nouvel appartement avec le soutien nécessaire.
La passation a été réalisée et pensée de façon à apporter une cohérence et une continuité dans son parcours. Cette démarche constitue un socle pour la mise en place d'un suivi SAVS adapté au projet de l'usager.

↳ Le second profil est le blessé orienté vers notre service par la MDPH sans avoir bénéficié d'un passage en structure spécialisée : Il réside seul ou au domicile de ses parents, ou vit en couple avec ou sans enfants. La personne, dans la plupart des cas, ignore l'existence même d'un SAVS et estime ne pas avoir besoin d'un soutien.
Le SAVS organise alors une visite de préadmission pour présenter le service et évoquer, si nécessaire, la pertinence d'un suivi. Les éléments transmis sont parfois insuffisants et de ce fait ne nous permettent pas toujours d'obtenir un éclairage précis pour préparer l'admission. Le choix d'un recours à notre service peut être fortement influencé par la famille ou les proches qui l'accompagnent. De ce fait, l'usager ne peut s'investir totalement dans cette démarche.

Le processus est alors plus long et complexe pour l'amener à collaborer avec l'équipe. Nos interventions au domicile peuvent être perçues comme intrusives. Il est donc particulièrement difficile de travailler sur les tâches quotidiennes puisque la personne à recours à ses habitudes de vie antérieures et peut également être assisté par un membre de sa famille (compagnons, concubin).

Les entretiens individuels

Un suivi personnalisé est mis en place sous forme d'entretiens individuels réguliers au bureau du SAVS (« permanence» *cf graphique n°4*). Au cours de ces entretiens, le service propose une écoute, un soutien ou une aide dans la gestion du quotidien, des démarches administratives, des relations sociales et familiales. Les entretiens individuels sont indispensables car ils permettent à l'usager de construire, de réajuster son projet et ainsi d'évoluer en prenant de la distance sur le quotidien et ses contraintes. C'est au cours des entretiens qu'il peut évaluer ses besoins, les exprimer, relativiser, reprendre confiance et aborder plus sereinement ses difficultés. …

Des réunions de projets sont mises en place chaque année pour donner une plus grande cohérence au suivi et aux démarches initiées.

Une préservation de la santé et du parcours de soin

La santé occupe une place importante dans l'accompagnement de l'usager comme l'indique le graphique n°5. Dès l'arrivée de l'usager, l'équipe SAVS l'accompagne pour mettre en place un réseau médical (médecin référent, chirurgien-dentiste, ophtalmologue, orthophoniste, kinésithérapeute, psychiatre, pneumologue, neurologue,…..).

Nous lui suggérons l'utilisation d'outils (carnet de liaison, agenda, post-it) pour compenser les difficultés liés principalement à la mémoire. Il lui est parfois difficile de communiquer avec les différents praticiens. Un membre de l'équipe SAVS peut être amené, à la demande de l'usager, à être désigné comme une personne de confiance et à l'accompagner aux consultations et faire le lien entre lui et le praticien.

La création d'une fiche d'informations a contribué à favoriser la communication avec le secteur libéral. Cette fiche permet d'identifier brièvement les séquelles de l'usager et les difficultés qui en découlent. Les allergies ou intolérances sont connues. Elle est confidentielle et seul l'usager peut en disposer. Cette fiche se présente sous la forme d'une enveloppe cachetée et se situe à un endroit précis au domicile de l'usager dans le cas où son état de santé nécessite l'intervention de professionnels de santé (pompier, SOSD médecin…). Elle peut également être utilisée au cours de consultations extérieures pour permettre au praticien de mieux cerner la problématique du patient.

L'existence et les missions du SAVS sont encore méconnues par les praticiens et différents professionnels du secteur. Les outils tels que le livret représentant les différents services ou la carte de visite du SAVS permettent de mieux identifier le service et ainsi de faciliter la communication entre professionnels.

Les limites de notre accompagnement

Si la majorité des accompagnements permettent à l'usager de se projeter sereinement dans l'avenir, il arrive que l'on s'interroge à nouveau pour certaine situation, que l'on revisite avec lui le projet initial, voire que l'on envisage une nouvelle orientation ponctuelle ou durable avec l'aide de la C.D.A.P.H.*

En effet, le parcours des personnes victimes d'un traumatisme crâniens ou cérébro-lésées, n'est pas quelque chose de linéaire et l'orientation, prononcée à un moment donné, peut être remise en cause. Il est important d'analyser le parcours du blessé dont le projet est de (re)vivre en appartement et de repenser notre approche afin que cet objectif ne soit perçu par l'usager comme une finalité mais reste bel et bien dans une continuité d'accompagnement.

Dans ce cas, les services disponibles doivent permettre, avec souplesse et cohérence, certains réajustements, des allers et retours possibles d'un service à l'autre, sans que cela soit forcément pensé et vécu comme un échec.

Sur certaines situations, il nous faut définir la limite de notre accompagnement qui conditionne le maintien de la personne dans son projet de vie autonome; limite au-delà de laquelle il s'avère nécessaire, compte tenu de certaines mises en danger constatées de réfléchir avec l'usager et le curateur, la pérennité du projet.

Il arrive que des situations complexes soient évoquées dans le cadre d'une saisine auprès du Comité d'Ethique. Sa mission consiste à réfléchir à des problématiques particulières pour les placer dans un contexte plus général de façon à faire évoluer les pratiques de l'institution

Les loisirs et relations sociales

Les troubles du comportement des usagers sont un des principaux obstacles à l'insertion sociale ou professionnelle. Chacun éprouve le besoin d'entretenir des relations avec l'extérieur mais se trouve rapidement confronté à des difficultés pour communiquer, s'adapter à l'autre et s'intégrer. L'usager, fragile et vulnérable, peut rapidement se retrouver envahi par une ou des personnes profitant de son influençabilité ou se replier sur lui-même et s'isoler. Ces observations nous amènent à anticiper des risques, à prévenir de certaines fréquentations et à intervenir afin d'écarter d'éventuelles mises en dangers. Nous avons pu constater que l'usager, malgré sa volonté de créer des liens et être reconnu comme citoyen à part entière, éprouve des difficultés à s'inscrire durablement dans une activité extérieure (association, club…).

L'ouverture du GEM pour personnes cérébro-lésées a offert de nouvelles opportunités à certains usagers du SAVS : opportunités de sorties sur l'extérieur, d'ouverture sociale, de rencontres et d'implication dans la vie associative et citoyenne. Le GEM est désormais un point d'ancrage permettant de répondre à la demande de lien qui leur faisait défaut jusqu'à lors

Le C.V.S. (Conseil de la Vie Sociale), commun aux deux services (FAM et SAVS), est un lieu fort bien investi où les usagers et leurs familles, peuvent exprimer leur avis sur toutes questions concernant le service.

Conclusion

Grâce à une prise en compte graduée des séquelles cognitives et comportementales, avec la mise en place d'outils de compensation adaptés et de relais locaux, le service parvient à maintenir durablement l'usager dans un projet de vie de citoyen autonome qui répond à ses aspirations et qui s'avère être moins coûteux pour la société.

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité du Centre d'Accueil de Jour

A) Le projet du centre d'accueil de jour

Situé au 2, rue Auguste Morel à Sens, ce service, ouvert le 1er décembre 2010 pour 3 places, propose un accueil de jour de proximité pour des personnes victimes de cérébro-lésions acquises, traumatiques ou vasculaires, vivant actuellement en famille.
C'est une structure de réadaptation sociale reposant sur un fonctionnement collectif tout en proposant un suivi individualisé du projet de vie.
L'intérêt étant avant tout de maintenir, chez la personne cérébro-lésée, une capacité à faire, à agir, à s'impliquer, à s'épanouir.

Le fonctionnement est financé par le Conseil Départemental de l'Yonne. Chaque jour d'ouverture, un repas est proposé, avec une participation de la personne accueillie. Le transport est à la charge des familles.
Orientés par la M.D.P.H., les bénéficiaires sont accueillis en journée ou en demi-journée. Le rythme varie selon le projet individualisé de la personne et ses disponibilités.
Ce service a pour objectif d'offrir une ouverture sociale, des activités supports et un site relai à l'entourage.

Les objectifs pour l'usager :
- Créer des liens sociaux dans une ambiance conviviale
- Valoriser l'intégrité de chacun
- Participer à des activités valorisantes et créatives qui favorisent l'émergence d'une production personnelle visant à maintenir et/ou développer ses acquis
- Donner l'occasion à l'usager de participer à des activités socialisantes.
- Stimuler l'autonomie, les capacités de discernement, de décision, de gestion des sentiments et émotions
- Valoriser et développer les potentialités et l'épanouissement personnel de chacun en mobilisant l'usager sur les objectifs de son projet individualisé
- Offrir l'opportunité d'un moment de détente et de ressourcement personnel

Les enjeux pour les familles :
- Bénéficier d'un lieu d'écoute susceptible de rompre un certain isolement
- Découvrir un lieu d'accueil et des activités adaptées pour leur proche
- Trouver des moments de répits tout en maintenant un équilibre familial
- Disposer d'un peu de temps libre

Le C.A.J. offre une alternative à l'isolement. En conséquence, nous proposons aux usagers des animations en journée organisées et encadrées par des professionnels formés, aux compétences complémentaires, qui se relaient au quotidien (moniteurs d'atelier, éducatrice spécialisée)
Située au cœur du centre-ville de Sens, le Centre d'Accueil de Jour est à proximité des commerces, de parc publics, et expositions. La salle d'activités est accueillante, fonctionnelle et lumineuse.

B) LES MOUVEMENTS DES USAGERS

Le Centre d'Accueil de Jour fonctionne depuis décembre 2010. Trois usagers ont bénéficié de ce service en 2017.
Sur la base de 210 journées annuelles, il accueille les usagers à raison de trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capacité autorisée	3	3	3	3	3	3	3	3
Activité théorique	630	630	630	630	630	630	630	630
Nbre de journées réalisées	112	309	267	215	219	237	333	359
Taux d'occupation réel	17.8%	49.0%	42.4%	34,13%	34,76%	37.62%	52.86%	56,98%

En début d'année, 4 personnes étaient accueillies puis depuis le mois de février, 3 personnes fréquentent régulièrement le site sur les 3 jours, chacun ayant un planning personnalisé en fonction de ses besoins, ses disponibilités et sa fatigabilité.

Au cours de l'année 2017, on note une stabilité dans les effectifs.

Cette année, le Centre d'Accueil de Jour a dû adapter ses missions aux besoins réels et aux demandes d'une personne accueillie en particulier et de sa famille. Les membres du personnel ont dû s'organiser pour lui offrir aussi des activités plus concrètes liées à l'autonomie. Cette adaptation a été nécessaire dans le cadre du dispositif « *zéro sans solution* » demandé par le Conseil Départemental. Une proposition de réorientation a été adressée à la MDPH ce qui devrait permettre d'apporter une réponse plus ciblée aux besoins de la personne.
Parallèlement, un travail en partenariat avec le centre de planification a été nécessaire également pour répondre à des attentes particulières.

C) LES RESSOURCES HUMAINES

Les professionnels de ce service sont pour la plupart des salariés de longue date du FAM de Lixy, ayant donc une bonne connaissance des personnes victimes de lésions cérébrales acquises.
Elles se relaient de façon cohérente pour offrir aux usagers, un panel d'activités variées, en fonction de leurs compétences professionnelles et personnelles, avec le souci permanent de répondre à leurs besoins et leurs centres d'intérêts.
Des réunions mensuelles leur permettent, en présence de la direction, d'évoquer les situations et d'effectuer les ajustements nécessaires.
Parallèlement la direction en concertation avec l'équipe a entamé une démarche d'évaluation interne. Le CAJ a actualisé les documents tels que les protocoles internes et les Projet d'Accompagnement Personnalisés, établis avec la personne accueillie et sa famille.

D) LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2017

De nombreuses activités sont proposées aux personnes accueillies en fonction de leurs centres d'intérêts, leurs envies et leurs besoins.
Des activités dans les locaux du Centre d'Accueil de Jour tels que :

Des activités artistiques ou de loisirs, avec des créations

Créations manuelles… et activité jardinage

- Des activités informatiques
- La compréhension et l'ouverture sur des sujets d'actualité et des supports médiatiques
- Des exercices et jeux cognitifs : de mémoire, de communication et d'expression
- La réalisation de repas ou pâtisserie pour les anniversaires par exemple
- Des jeux de société
- Du jardinage
- Des cinés débat en partenariat avec le CNC, qui met à disposition de l'association des films peu connus et qui renvoient à des sujets intéressants, qui ouvrent au débat.
- La relaxation
- Des ateliers réguliers de musicothérapie, en groupe et en individuel

Atelier de musicothérapie

- Des temps festifs avec des membres de l'Association ACOR, à l'occasion des vœux.

La proximité du centre-ville est propice à des sorties avec plusieurs objectifs :

- Culturel : expositions, « cinéma », bibliothèque avec si besoin l'utilisation d'un outil d'aide à la lecture.
- La marche, les promenades dans les parcs sénonais
- Des sorties shopping en centre-ville et dans le complexe Sens Sud

Depuis cette année, le Centre d'Accueil de Jour bénéficie d'un véhicule de 5 places dont une place adaptée à une personne à mobilité réduite.

Durant l'année 2017, l'équipe a proposé et initié différents temps forts permettant une ouverture sociale et afin de rompre avec les activités quotidiennes.

- *Le bénévolat à l'association « Aide et Partage ».*

Une activité qui permet de faire du lien social et par la même occasion de se sentir utile pour l'association et la société.

- Rencontres régulières avec le Groupe d'Entraide Mutuelle dans les locaux du GEM, du CAJ ou autour d'un projet commun.

Sortie avec le GEM au bowling de Sens

D'autres sorties ont été organisées pendant les périodes printanières et estivales :

- *Au plan d'eau de Paisy Cosdon dans l'Aube avec les résidents du FAM.*

- *Participation à la « journée à la ferme ». Rencontre avec les résidents du F.A.M., et les animaux de la ferme, participation aux jeux et à la remise des prix.*

- *Sortie au « Parc des félins »*

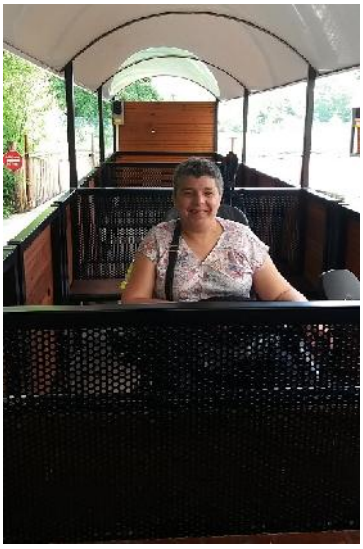

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité du Groupe d'Entraide Mutuelle

« Le Sens de la Vie »

Visite de Michel GALAN, Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté, le 6 avril 2017

Préambule

En réponse à une demande étayée, l'association ACOR a obtenu, en avril 2014, de la part de l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne Franche-Comté, l'autorisation d'ouverture d'un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) attaché au Sénonais.

Ce service à caractère associatif, fondé sur l'adhésion libre et volontaire, se veut un lieu d'accueil convivial pour personnes victimes de cérébro-lésion acquises et ayant pour objectifs d'aider à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux et redonner confiance en soi.

Ce n'est pas un endroit de prise en charge institutionnelle classique. Le GEM est un lieu répondant à des besoins spécifiques identifiés. Il permet :
-de lutter contre l'isolement et recréer des liens avec l'environnement social et culturel
-de partager des moments de convivialité et d'échanges
-de mutualiser les compétences et les capacités de chacun, afin de développer des projets visant l'épanouissement personnel et favorisant l'entraide entre les adhérents
-de soutenir les personnes cérébro-lésées à partir de leurs questionnements, dans leur projet de réinsertion, et le cas échéant, de les orienter vers les organismes médicaux, sociaux, professionnels ou juridiques compétents, en s'appuyant sur des partenariats extérieurs.
La subvention annuelle attribuée par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté permet la location d'un local et des charges inhérentes, l'embauche de deux animatrices et couvre les frais de fonctionnement.
L'accueil s'effectue dans un local fonctionnel au cœur de la ville de Sens (89) situé au 8 bis rue de la Petite Juiverie. Ce local d'une surface de presque 100 m2, comprend une salle principale d'accueil, une cuisine kitchenette, un bureau, une salle d'activités et des sanitaires adaptés.

Dès sa création, le GEM a bénéficié du soutien de « l'Association Marraine », l'association ACOR, située 2, place de la marie, 89140 LIXY.
Elle assure l'organisation administrative et budgétaire dans le cadre d'une convention de gestion. Elle gère également les ressources humaines dédiées.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Le SENS de la Vie » est un espace convivial où des personnes présentant des lésions cérébrales acquises peuvent se retrouver, s'entraider, partager et organiser ensemble des activités culturelles, sportives, artistiques …
Les animatrices soutiennent la réalisation du projet initial, accompagnent et motivent les adhérents, par diverses actions ; elles se positionnent comme garant du bon fonctionnement.

A) LE PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes accueillies présentent des lésions cérébrales acquises à la suite d'un traumatisme crânien, d'un AVC, d'une anoxie ou autre tumeur cérébrale….
Les traumatismes crâniens ont pour cause la plus fréquente des accidents de la voie publique, mais aussi des accidents du travail, du sport, ainsi que des accidents domestiques ou des agressions et des chutes : l'organe « cerveau » a subi un choc à l'intérieur de la boîte crânienne, avec ou sans lésions

osseuses, entraînant diverses manifestations dont des hémorragies et des œdèmes. Les lésions sont de gravité croissante, depuis la commotion jusqu'à la contusion avec lésions anatomiques entraînant le coma.

Les séquelles restent dans certains cas, très lourdes, tant sur le plan cognitif, physique, psychologique et/ou comportemental. C'est pourquoi il est apparu nécessaire aux autorités sanitaires ainsi qu'aux associations de créer des lieux de rencontre post-hospitaliers pour venir en aide aux blessés ainsi qu'à leur famille.

B) NOS MISSIONS

L'objectif essentiel est de rompre l'isolement, de créer des liens sociaux dans une ambiance conviviale, d'inciter les adhérents à participer aux activités proposées, de stimuler leur autonomie…
La sensation de solitude apparaît après le temps hospitalier et la première période de rééducation.
Notre démarche est de les aider à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale induites par leur handicap.

Les horaires d'ouverture permettent un accueil discontinu, sur cinq à six jours par semaine, du lundi au samedi inclus. Ces horaires sont ajustables en fonction des attentes des adhérents, des manifestations locales et de projets spécifiques mis en œuvre par les adhérents.
Durant l'année 2017, 16 adhérents ont fréquenté le GEM de manière régulière.
Depuis février 2017, deux adhérents « référents » ouvrent le GEM en autonomie, en l'absence des animatrices. Aujourd'hui, un troisième adhérent les a rejoints.
A tour de rôle, et sur la base du volontariat, ils signent un contrat de responsabilités lorsque les clefs du local leur sont confiées. Ce principe d'ouverture est étendu aux périodes estivales.
Un formulaire d'adhésion, des règles de vie ainsi qu'un règlement intérieur ont été mis en place. La cotisation annuelle s'élève à 15 euros.
Depuis décembre 2017, le GEM a son propre véhicule ; un RENAULT TRAFIC adapté financé par l'Agence Régionale de la Santé, l'ADPS Santé et le Rotary Club de Pont sur Yonne.

C) LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2017

L'année 2017 a été marquée, encore une fois, par de nombreux événements, activités et sorties.
Les activées proposées ont permis à l'ensemble des adhérents de s'épanouir, de s'entraider, de développer ou de maintenir certaines capacités et mutualiser ainsi leurs compétences.
Ces activités sont encadrées par les animatrices et ponctuellement par les stagiaires accueillies.
Un planning d'activités est réalisé chaque mois, avec les adhérents, et des sorties proposées régulièrement.
Nous sommes allés visiter la Fosse Dionne à Tonnerre, le château d'Ancy le Franc…
Sortie à IKEA pour divers achats pour le local, foire de Sens, bowling, restaurants, pubs, cinéma, repas à thèmes, les Lumières de Sens, participation à l'édition 2017 d'Handy'Art, Trophée Handisport…
Des rencontres ont lieu mensuellement avec les résidents du CMLS (Centre de Moyens et Longs Séjours, suite à la signature d'une convention avec le Centre Hospitalier de Sens en juin 2015.

L'occasion de s'extérioriser, de partager de bons moments autour d'une activité.
Des rencontres également sont organisées avec le Centre d'Accueil de Jour, pour le Cinéma solidaire, des goûters, des ateliers créatifs (confection de cartes et objets pour le Marché de Noël).
Les adhérents ont également participé aux stages organisés par le SPIP (Service Pénitencier d'Insertion et de Probation antenne de Sens), en y apportant leurs témoignages de vie à même de prévenir des comportements à risques.

En Avril dernier, nous avons reçu la visite de M. GALAN, représentant des GEM à l'ARS. Cette journée a permis à tous les adhérents présents de témoigner de leur parcours de vie et de l'intérêt qu'ils portent au GEM.
Fin septembre, nous avons ouvert les portes de l'association aux professionnels de santé, mais également au grand public. Il s'agissait de communiquer largement sur ce nouvel espace dédié aux personnes victimes de lésions cérébrales acquises.

En cette fin d'année 2017, quelques adhérents se sont rendus à Dijon afin de se rendre à la rencontre régionale organisée par le CREAI. M GALAN y présentait les résultats de l'enquête nationale des Groupes d'Entraide Mutuelle.
Les adhérents ont participé au Marché de Noël de Véron pour y vendre les objets confectionnés pour cet événement.

Le GEM a accueilli et encadré trois stagiaires au cours de l'année 2017, dans le cadre de la préparation d'un BPJEPS (Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), pour un stage de fin de 3ième et pour un Bac Pro Service à la Personne.
Les animatrices, quant à elles, ont pu bénéficier de formations afin d'améliorer leurs connaissances et leur pratique professionnelle.

D) LES RESSOURCES HUMAINES

Deux animatrices sont salariées de l'association, un plein temps et un mi-temps.

Elles ont bénéficié d'un stage de trois jours sur le thème « *Les techniques de communication alternatives et améliorées* » les 17 et 18 mai et le 16 juin 2017, puis une seconde période de formation de 3 journées également sur le thème « *La notion de distance relationnelle* » les 3, 7 et 19 septembre 2017.

Leurs fonctions sont l'accueil, ainsi que de veiller à ce que le lieu reste agréable et rassurant, que les personnes s'y sentent bien et que les tâches quotidiennes soient effectuées.
Cela implique de prendre en compte les difficultés de chacun, grâce à un cadre assez souple.
Proposer sans imposer, en sollicitant les participants.
La proposition ne prend son sens qu'avec l'appui d'une volonté de l'adhérent.
C'est par le plaisir trouvé dans l'expérimentation, par la valorisation, que peut se retrouver le plaisir de faire par soi-même.

Le désir se retrouve également grâce aux rapports entre les membres du groupe, sans que l'animateur n'ait besoin d'intervenir.
L'animateur encourage la responsabilisation et l'autonomisation des personnes arrivant au GEM.

Au fil du temps, la place des animatrices évolue vers un rôle de coordination et de régulation.
Elles sont aussi force de propositions et prennent part à l'animation des activités.
Elles sont garantes de la pérennité de la structure ; les adhérents sont susceptibles régulièrement d'être absents, fatigués…
Elles exercent également leurs compétences en matière de gestion et d'organisation pour maintenir un esprit associatif.
Les adhérents apprécient ce lieu et les animatrices ; ils s'y sentent bien, et savent qu'ils sont écoutés, entendus et soutenus, ce qui leur donne envie de s'investir davantage.

Les témoignages relatés ci-dessous le confirment :

« *Je viens au GEM car je me sens bien avec les adhérents.*
Depuis que j'y suis, cela m'a ouvert les yeux ; je pense, dans l'avenir, aider d'autres personnes en difficulté et faire plus de prévention sur les dangers de la route et des conséquences que peuvent découler d'un accident.
Je viens à l'association aussi car cela me change les idées et me fait du bien.
Je sais qu'il me reste du chemin pour me sentir mieux à l'avenir, pour pouvoir avancer et faire peut-être d'autres choses. Merci le GEM. » ***Allan***
« J'adore la convivialité et c'est ce que je retrouve au GEM. Les liens entre nous se créent grâce à ce lieu » ***Emilie***
« J'aime bien venir au GEM car ici on ne s'ennuie pas et on s'amuse ! » ***Augustin***
« J'aime venir au GEM. Je viens tous les jours car cela me permet de ne pas rester seule chez moi, et de faire de nouvelles rencontres tout en participant à des activités et des sorties » ***Cécile***

ACOR
Centre de l'Orval

Rapport d'activité des places au sein d'un

Service d'Accompagnement Médico-Social

pour Adultes Handicapées

Préambule

Depuis plusieurs années, nous constations qu'un maillon manquait au panel des réponses actuellement apportées aux personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une cérébro-lésion acquise.

Il convenait d'envisager, la mise en œuvre d'un service à même de venir en aide aux familles concernées, prenant en compte le bénéficiaire dans son milieu de vie, afin de favoriser au maximum son maintien en milieu ordinaire et son insertion sociale.

Au regard de ces constats, l'APAJH de Sens, dépositaire de l'agrément, et l'association ACOR se sont rapprochées afin de mutualiser les moyens et ainsi élaborer un projet conjoint d'extension de quatre places de SAMSAH dédiées aux personnes cérébro-lésées souffrant des séquelles d'une lésion cérébrale acquise et non évolutive, d'origine traumatique, vasculaire ou tumorale, que ces séquelles soient physiques, cognitives ou psycho comportementales.

Validé par les autorités de tutelle - Conseil Général et A.R.S. de Bourgogne, ce dispositif prévoit la mise à disposition du personnel expérimenté dans l'accompagnement des personnes cérébro-lésées. Depuis le 1er septembre 2015, il propose 4 places destinées aux personnes cérébro-lésées icaunaises.

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque personne, le SAMSAH organise et met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion, à la formation professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- Le suivi social et psychologique.

L'accompagnement se fait soit à domicile, soit dans les locaux du SAMSAH, situés au 8, rue de Bellenave à SENS.

En complément de l'équipe du SAMSAH de l'APAJH, et pour étoffer le plateau technique, l'association ACOR met à la disposition du personnel qualifié et spécifiquement formé à l'accompagnement des personnes cérébro-lésées : infirmières, ergothérapeute, neuropsychologue et médecin MPR. Les équipes sont efficientes et totalement complémentaires.

Après plus de deux années de recul, on constate une activité soutenue et régulière.

La nouvelle équipe a accompagné et réorienté avec pertinence, au cours de l'année 2017, deux usagers du SAMSAH, sur le FAM de Lixy.

Actuellement, 4 usagers sont suivis durablement.

Un cinquième est le sujet d'un Plan d'Accompagnement Global co-construit avec la MDPH de l'Yonne. Ce jeune majeur et sa famille sont accompagnés, de façon transversale, par le SAMSAH et le FAM « *Philippe Guillemant* ».

Ce dispositif efficient est de mieux en mieux identifié sur le nord de l'Yonne.

*****

Conclusion

Nous entendons bien les messages réels ou suggérés qui nous sont transmis aujourd'hui par les responsables des politiques nationales, voire internationales, pour ne pas dire mondiales : - Réponse accompagnée pour tous ; - Zéro sans solution ; - Parcours sans rupture ; - Habitat inclusif ; - Intégration sociale ; - Maintien à domicile ; - Volonté de désinstitutionalisation ; - Respect de la citoyenneté ; etc.…

Or nous savons bien que le fait précède la loi ! Et que la législation ne changera pas la réalité des situations. ACOR n'a jamais attendu les orientations et décisions politiques prises en haut lieu pour créer les réponses aux situations vécues, défendues âprement pour convaincre du bien-fondé de notre vision, tant dans l'entourage de nos relations privées, qu'auprès des professionnels, des élus et des administrations de tutelle.

Nous voyons bien, au fil des pages que nous venons de lire, que les réponses apportées aujourd'hui par ACOR répondent avec pertinence aux situations des personnes et des familles que nous accompagnons.

Nous voyons bien que les orientations du projet associatif ne sont pas que des vœux pieux. L'ensemble des services, chacun dans sa spécificité, est constamment tendu vers le respect de la personne accompagnée dans sa plus haute dimension, celle de lui permettre d'exister vraiment, de choisir et de bâtir son projet de vie en intégrant les obstacles issus de la cérébro-lésion.

Nous voyons bien le résultat de l'engagement remarquable des professionnels, chacun pour sa part dans sa propre mission. Ce résultat, c'est la cohérence dans l'accompagnement des personnes pour la plus grande ré acquisition possible de leur autonomie. C'est la vraie réussite d'une approche humaine sollicitante, mais respectueuse, exigeante, mais pleine de considération, prévenante, mais non envahissante pour que la reconstruction de chacune des personnes accompagnée soit réellement possible.

Notre vœu le plus cher est d'ouvrir des perspectives pour que chaque personne accompagnée puisse vivre sa propre vie et occuper sa place dans la société, non pas avec condescendance, pas pour survivre, mais bien pour exister réellement malgré toutes les pesanteurs du handicap.
Notre expérience nous conduit à poursuivre dans l'esprit initial de l'association, en respectant scrupuleusement le socle des valeurs que nous ont laissées les fondateurs. Même si nous pouvons nous réinterroger sur la pertinence de l'organisation de nos services pour tel ou tel aspect de leur fonctionnement (ce que nous pratiquons depuis longtemps) , même si nous sommes conduits à développer des collaborations nouvelles, même si nous devons nous adapter aux contraintes des contingences économiques, nous devons continuer à défendre avec fermeté les solutions mises en œuvre et les développements induits par le constat des besoins que nous rencontrons, sans céder aux tentations de se laisser porter par l'air du temps.

Enfin, les membres du conseil d'administration d'ACOR remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport. Plus que d'être un fidèle reflet des activités, il démontre combien l'épanouissement de la personne accompagnée est quotidiennement au centre de nos préoccupations.

En date du 26 septembre 2017, les membres du Conseil d'Administration de l'association ACOR ont décidé, unanimement, de renommer l'établissement « ***Foyer d'Accueil Médicalisé Philippe GUILLEMANT*** » en hommage à Philippe ainsi qu'à la famille fondatrice.
Philippe demeurera ainsi comme un symbole et l'emblème du foyer.

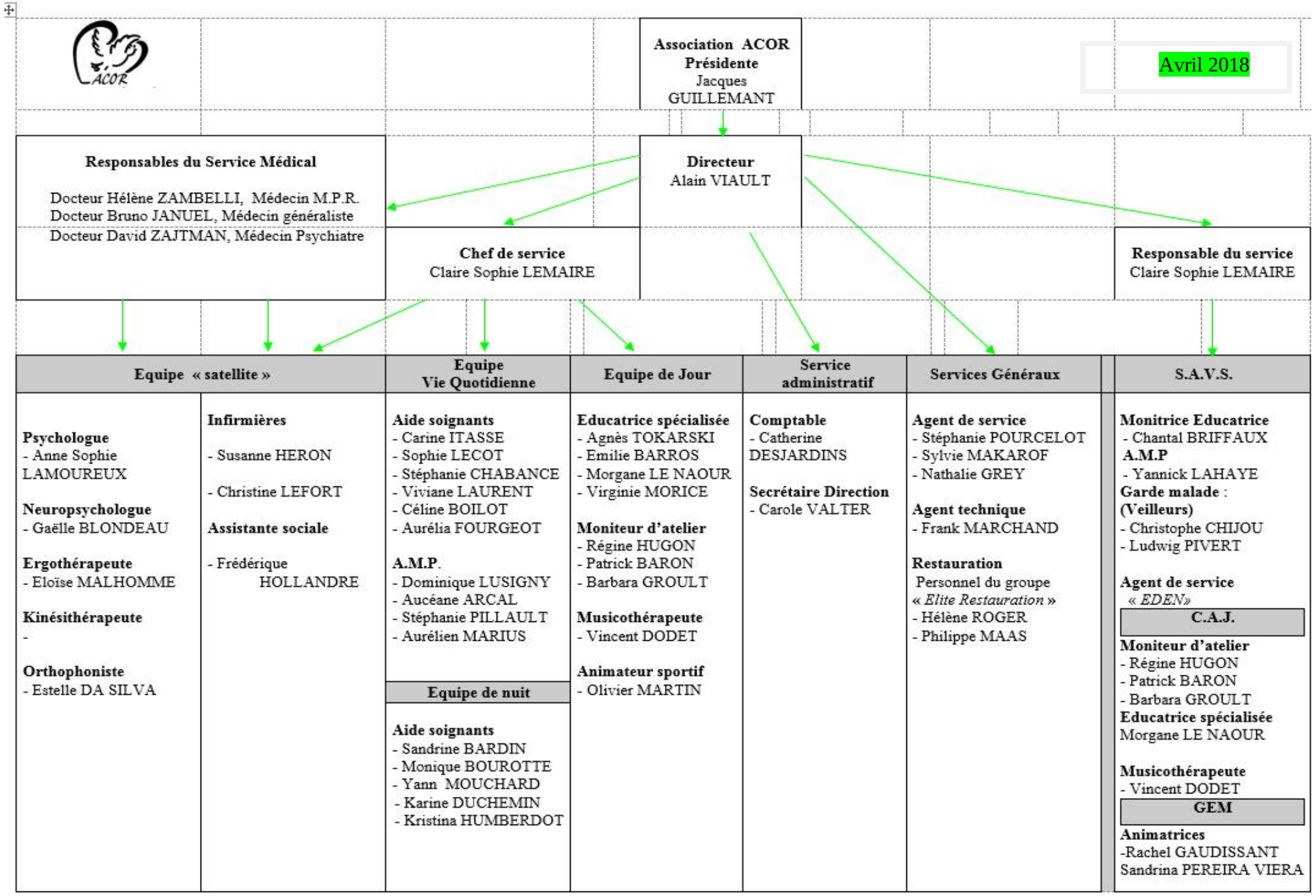
Association ACOR
Présidente
Jacques
GUILLEMANT
Avril 2018
Responsables du Service Médical
Docteur Hélène ZAMBELLI, Médecin M.P.R.
Docteur Bruno JANUEL, Médecin généraliste
Docteur David ZAJTMAN, Médecin Psychiatre
Directeur
Alain VIAULT
Chef de service
Claire Sophie LEMAIRE
Responsable du service
Claire Sophie LEMAIRE
Equipe « satellite »
Psychologue
- Anne Sophie LAMOUREUX
Neuropsychologue
- Gaëlle BLONDEAU
Ergothérapeute
- Eloïse MALHOMME
Kinésithérapeute
-
Orthophoniste
- Estelle DA SILVA
Infirmières
- Susanne HERON
- Christine LEFORT
Assistante sociale
- Frédérique HOLLANDRE
Equipe Vie Quotidienne
Aide soignants
- Carine ITASSE
- Sophie LECOT
- Stéphanie CHABANCE
- Viviane LAURENT
- Céline BOILOT
- Aurélia FOURGEOT
A.M.P.
- Dominique LUSIGNY
- Aucéane ARCAL
- Stéphanie PILLAULT
- Aurélien MARIUS
Equipe de nuit
Aide soignants
- Sandrine BARDIN
- Monique BOUROTTE
- Yann MOUCHARD
- Karine DUCHEMIN
- Kristina HUMBERDOT
Equipe de Jour
Educatrice spécialisée
- Agnès TOKARSKI
- Emilie BARROS
- Morgane LE NAOUR
- Virginie MORICE
Moniteur d'atelier
- Régine HUGON
- Patrick BARON
- Barbara GROULT
Musicothérapeute
- Vincent DODET
Animateur sportif
- Olivier MARTIN
Service administratif
Comptable
- Catherine DESJARDINS
Secrétaire Direction
- Carole VALTER
Services Généraux
Agent de service
- Stéphanie POURCELOT
- Sylvie MAKAROF
- Nathalie GREY
Agent technique
- Frank MARCHAND
Restauration
Personnel du groupe « Elite Restauration »
- Hélène ROGER
- Philippe MAAS
S.A.V.S.
Monitrice Educatrice
- Chantal BRIFFAUX
A.M.P
- Yannick LAHAYE
Garde malade : (Veilleurs)
- Christophe CHIJOU
- Ludwig PIVERT
Agent de service
« EDEN»
C.A.J.
Moniteur d'atelier
- Régine HUGON
- Patrick BARON
- Barbara GROULT
Educatrice spécialisée
Morgane LE NAOUR
Musicothérapeute
- Vincent DODET
GEM
Animatrices
-Rachel GAUDISSANT
Sandrina PEREIRA VIERA

« ASSOCIATION ACOR »
CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
au 1er avril 2018

NOMS	QUALITES
COLLEGE A	
Jacques GUILLEMANT	Président
Elisabeth THIBORD	Vice-Présidente
Marie-Jeanne HENRY	Vice-Présidente
Jean-Paul LEGOURD	Trésorier
Denis LEPRETRE	Secrétaire
Elisabeth TROUSSARD	Secrétaire Adjointe
Annick BARON	Membre
Jean-Pierre DEVINAT	Membre
Patrick JEANNE	Membre
José LEROUX	Membre
Etienne SEGUELAS	Membre
Christophe VERGNOL	Membre
Philippe DHUICQ	Membre
Hervé FATUS	Membre
COLLEGE B	
Estelle COUPARD	Représentant des familles
Nathalie ROGER	Représentant des familles
Patrick BARON	Représentant du personnel
INVITES	
Alain VIAULT	Directeur des services
Jean BARUCQ	Président d'Honneur
Dominique PAQUIS	Commissaire aux comptes
Michel LEMAIRE	Personne qualifiée

Association ACOR
2, place de la Mairie – 89140 LIXY
Tel : 03 86 66 18 18
Fax : 03 86 66 18 19
Courriel : orval@wanadoo.fr

Web : www.acor.fr